

Dossier élections

Un progrès démocratique

Henri Solé,
président

Pour préparer les élections fédérales du 18 mai, nous avons envoyé 11 questions aux 4 principaux partis francophones. Ces questions, préparées par des spécialistes des associations partenaires, ont été publiées dans notre précédent journal. Elles touchaient aux grands domaines de l'Exclusion dans notre pays. Les quatre partis ont répondu avec sérieux et souvent en un langage clair, dans les délais qui leur étaient imposés¹. Nous les en remercions, car ils font montre ainsi d'un vrai respect des citoyens électeurs. Il est loin le temps où des politiciens pleins de morgue refusaient de répondre ou accumulaient les faux-fuyants.

Nous sommes heureux de pouvoir présenter aujourd'hui les réponses des partis, analysées par nous, à votre appréciation. Nous voulons cependant y mettre quelques avertissements :

- Il ne s'agit que des réponses des partis francophones, minoritaires dans notre pays. La sensibilité à la justice sociale et à la démocratie est fort différente dans la partie majoritaire.
- Nous ne pouvons publier l'intégralité des réponses. Ce serait à peu près illisible. Notre comité de rédaction vous a préparé une synthèse, que vous trouverez dans les pages qui suivent. Mais les réponses intégrales sont consultables dès à présent sur notre site internet ; vous pouvez aussi les obtenir à notre bureau.
- Aucun des 4 partis ne sera seul au pouvoir, et il ne pourra faire passer son programme qu'en fonction de son nombre d'élus s'il se trouve dans la majorité. Votre vote sera donc déterminant.

Nous voulons aussi attirer votre attention sur quelques faits de ces derniers temps.

Seul des partis francophones, en contradiction avec son engagement, le MR a refusé de voter le droit de vote communal des étrangers cette session parlementaire-ci.

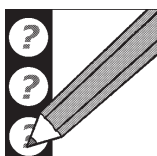
La législation sur les créances alimentaires qui intéresse tant de femmes et d'enfants a été mise en question par le parti socialiste flamand, et ne sera d'application qu'après les élections. Il faudra donc que les personnes qui y tiennent soient particulièrement vigilantes pour qu'il n'y ait pas d'entourloupettes de dernière minute.

Le MR a utilisé tous les trucs de procédure possible pour éviter que la taxe sur les transferts de capitaux ne puisse passer avant la fin de cette législature², y compris en faisant lecture d'un livre en séance.

C'est le MR encore qui a fait obstacle en dernière minute pour faire capoter le prix unique du livre qui intéresse tous les petits libraires.

Laissez-nous vous relancer cette phrase que nous disait une mère de famille avant les dernières élections : « *Par reconnaissance et pour défendre les grands acquis sociaux, je voterai Socialiste. Pour assurer l'avenir de nos enfants, mon mari votera Ecolo.* »

Dossier élections



(1) Nous égratignons au passage le PS (qui aime bien châtie bien...) qui nous a transmis ses réponses avec une semaine de retard, en étant très peu synthétique, ce qui n'a pas facilité le travail du comité de rédaction. Le rapprochement avec l'associatif, il ne suffit pas de le décréter (cfr L'Université d'été 2001)... mais nous sommes certains que cela ira mieux la prochaine fois !

(2) Voir communiqué du Réseau « Action contre la spéculation financière », dont le Collectif fait partie, en page 40 de ce journal.

1. De meilleurs revenus pour les plus pauvres

1.1 Ferez-vous une priorité du relèvement de 10% des allocations sociales les plus basses, comme nous le réclamions, syndicats et associations réunis, le 20 mai 2001 ?

1.2 Rétablirez-vous la liaison des allocations sociales au bien-être ?

en bref

Le CDH et ECOLO proposent un programme pluriannuel de relèvement des allocations sociales. Le CDH estime que les marges de manœuvre ne doivent pas être toutes affectées à la réforme fiscale. ECOLO fait du relèvement des allocations sociales les plus basses l'une de ses priorités pour la prochaine législature, avec pour objectif de permettre à tous de bénéficier d'un revenu d'au moins 800 euros pour un isolé. Le PS est plus timide : il rappelle que 4% de revalorisation ont déjà été accordés, et propose d'octroyer les 6% complémentaires le plus rapidement possible, au besoin en plusieurs phases.

ECOLO et le PS proposent un mécanisme précis de liaison des allocations sociales au bien-être (sur base du « cab »). Le CDH veut aussi revoir les mécanismes fixant les montants des allocations sociales en appliquant un mécanisme automatique d'indexation et de liaison au bien-être.

Les réponses du MR à notre première question tranchent nettement par rapport à celles des 3 autres partis. Priorité à la stimulation à l'activité, en veillant à la revalorisation des bas salaires (éviter les pièges à l'emploi). Le MR se réjouit de la nouvelle loi sur le revenu d'intégration. Pas un mot sur la liaison des allocations sociales au bien-être.



Le CDH souhaite répondre à cette préoccupation majeure. Cet engagement passe notamment par une revalorisation des prestations sociales (indispensable pour éviter la dérive « *beveridgienne* » du système de sécurité sociale).

Plutôt que d'affecter l'ensemble des marges de manœuvres budgétaires à la réforme fiscale, nous pensons que celles-ci doivent également servir :

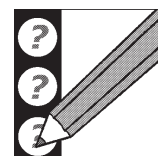
- au relèvement des allocations de remplacement et à leur liaison au bien-être ;
- au relèvement des minima sociaux ;
- à la revalorisation des allocations d'invalidité et des pensions.

Le CDH propose que soit mis au point un programme pluriannuel de relèvement des allocations sociales en vue de :

- poursuivre dans la voie de la revalorisation des minima sociaux ;
- prévoir un mécanisme de liaison au bien-être pour l'ensemble des allocations sociales afin de les faire évoluer au même rythme que les salaires ;
- revoir les mécanismes fixant les conditions de revenus dans les législations sociales qui les prévoient afin d'appliquer le mécanisme automatique d'indexation des allocations sociales et le mécanisme de liaison au bien-être ;
- prévoir une plus grande uniformisation des plafonds de revenus sur base desquels sont calculées les indemnités de remplacement.

En outre, le CDH propose d'augmenter les montants du revenu d'intégration et de mettre en place un mécanisme de rattrapage permettant une adaptation réelle du revenu d'intégration (minimex) à l'évolution du coût de la vie afin que ce dernier puisse effectivement répondre à sa mission légale d'assurer une vie conforme à la dignité humaine.

Dossier élections



1. De meilleurs revenus pour les plus pauvres



1.1. Pour Ecolo, l'exclusion de la pauvreté doit redevenir un enjeu politique fondamental, qui passe notamment par le relèvement des allocations sociales les plus basses. Cette revendication sera donc bien une des priorités d'ECOLO lors de la prochaine législature.

Des améliorations doivent encore être apportées dans tous les régimes de revenus de remplacement, plus particulièrement les pensions minimales et les plus anciennes, l'indemnité plafonnée de chômage, les plafonds d'indemnisation en accidents du travail ou pour les maladies professionnelles, l'allocation d'aide d'une tierce personne et l'allocation de garantie de revenus pour les travailleurs à temps partiel involontaire. (...) Priorité serait donnée au relèvement des allocations dont le montant est le plus éloigné de la norme européenne de pauvreté.

En matière de lutte contre la pauvreté, Ecolo propose (...) de mettre en place un plan d'action pluriannuel permettant à tous, isolés et ménages, de bénéficier d'un revenu au moins égal à 60% du revenu médian de la population belge (norme choisie par l'Europe pour définir la pauvreté monétaire). Cet objectif représente un montant mensuel d'environ 800 euros pour une personne isolée ou 1.600 euros pour un couple avec deux enfants.

1.2. Instaurer une liaison régulière des allocations sociales au bien-être figure bien dans les priorités d'ECOLO. L'ensemble des revenus de remplacement (incapacité de travail et invalidité, pensions, accidents de travail, maladies professionnelles, chômage et prépension, crédit-temps) et des allocations de l'aide sociale doivent régulièrement être indexés, en fonction de l'inflation (indexation sur base de l'indice des prix à la consommation) mais aussi en fonction de la liaison au bien-être, mise en œuvre suivant une programmation pluriannuelle progressive. Le coefficient d'adaptation au bien-être (le « cab ») est fixé, tous les ans, sur base d'un critère stable.



1.1. Le Mouvement Réformateur souhaite que soit poursuivie la revalorisation des allocations sociales et leur liaison au bien-être, la solidarité interpersonnelle fédérale devant jouer totalement vis-à-vis des personnes ne pouvant plus participer au marché du travail.

Cette question doit cependant être couplée avec celle de la stimulation à l'activité : il importe de permettre la réinsertion de toute personne dans la vie active en rendant attrayante l'accès à l'activité. Il faut en effet que les personnes trouvent un avantage à retravailler, notamment en revalorisant les bas salaires. Nous proposons donc de poursuivre le rétablissement d'une progression normale entre allocation sociale et revenu du travail pour éviter les pièges à l'emploi.

Nous ne pouvons à cet égard que nous réjouir de la création du revenu d'intégration. Cette nouvelle loi visant à développer le droit à l'intégration sociale en un droit à un contrat de travail, de formation ou d'enseignement débouchant sur un emploi a reçu notre soutien. Combattant le fatalisme et l'assistanat, l'approche de cette loi est positive en ce sens qu'il se concentre sur les potentialités de chaque individu et non plus uniquement sur des allocations. Nous ne souhaitons en outre qu'aucune personne, et plus particulièrement les jeunes de 18 à 25 ans, ne soient mis à l'écart, que chaque individu, tout en étant assuré d'un haut niveau de protection sociale, puisse mettre toutes ses capacités au service de la société en les conciliant avec une qualité de vie honorable.

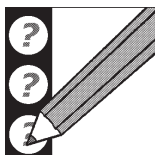
Le MR souligne ensuite sa préoccupation de la problématique des enfants gravement malades, en détaillant les mesures déjà prises dans ce domaine.



1.1. La revendication de la plate-forme des organisations sociales de mai 2001 était d'obtenir une revalorisation de 10% de tous les minima sociaux ; 4% ont été accordés au revenu d'intégration et aux allocations aux handicapés. Les minima d'invalidité et de chômage ont été relevés également. Le PS propose d'octroyer les revalorisations non encore accordées le plus rapidement possible, au besoin en plusieurs phases.

Le niveau des revenus de remplacement doit permettre d'assurer la sécurité d'existence de chaque personne dans l'incapacité de travailler.(...)

Lutter contre la pauvreté, c'est l'éradiquer, et non l'entretenir. Le PS défend à cet égard un véritable projet d'émancipation sociale, qui permet à chacun d'accéder à l'autonomie et au libre choix. (...) Relever le socle minimum des pensions ; (...) en plus de l'indexation, il convient d'instaurer une liaison des pensions au bien-être.



1.2. Pour l'ensemble des revenus de remplacement (incapacité de travail et invalidité, pensions, accidents du travail, maladies professionnelles, chômage et prépension, crédit-temps) et des allocations de l'aide sociale, un mécanisme uniforme et automatique de liaison au bien-être doit être instauré (il concernerait également les régimes d'incapacité de travail et d'invalidité, de pension et d'assurance faillite du statut social des indépendants).

Tous les ans, le coefficient d'adaptation au bien-être (le « cab ») est fixé sur base d'un critère stable et pré-défini (dépendant du niveau de croissance économique). Les plafonds salariaux sur base desquels sont calculés les revenus de remplacement sont relevés du pourcentage du « cab ». Les allocations de l'aide sociale et les revenus de remplacement sont eux aussi adaptés au bien-être sur cette base. (...)

2. Justice pour les locataires

- 2.1. **Votre parti s'engage-t-il à faire figurer un « volet logement » dans la future déclaration gouvernementale ?**
- 2.2. **Comptez-vous faire appliquer la loi de réquisition des logements inoccupés ?**
- 2.3. **Que pensez-vous des « Commissions locatives » qui existent en France ?**
- 2.4. **Etes-vous partisans de la modification des règles de calcul de la fiscalité immobilière ?**

en bref

Le CDH, ECOLO, et le PS s'engagent à faire figurer un volet logement dans la future déclaration gouvernementale. Le MR accorde aussi de l'importance à la politique du logement. Ils défendent tous une réduction de la TVA pour la construction et la rénovation de premiers logements privés modestes et de logements sociaux.

Le CDH veut instaurer une allocation logement et faciliter l'acquisition en propriété de la maison familiale. Le MR insiste surtout sur la limitation des droits d'enregistrement sur les transmissions d'un premier logement, mais aussi, plus largement, sur la diminution des taxes sur les revenus cadastraux et des taux de succession sur les biens immobiliers. Le MR est également partisan d'une allocation loyer (voir réponses question suivante).

En ce qui concerne la réquisition des logements inoccupés, ECOLO et le PS estiment qu'elle peut être appliquée, mais le PS souligne que la mise en application de la loi est difficile, et opte plutôt pour la réquisition douce, et le conventionnement de logements privés pour les mettre à la disposition des personnes fragilisées. ECOLO propose d'encadrer légalement les occupations d'immeubles vides (occupation à titre gratuit temporaire, conclusion de bails temporaires avec des occupants, médiation obligatoire avant ordonnance de l'expulsion par le juge de paix).

Le MR prône l'incitation fiscale pour remettre les logements vides sur le marché locatif, plutôt que de développer les Agences immobilières sociales.

Les « Commissions locatives » retiennent l'intérêt du PS, du CDH et d'ECOLO. Le MR est satisfait du Conseil consultatif du logement mis en place au niveau de la Région wallonne. Le PS propose d'instaurer des postes de conciliateurs de justice dans les communes (conflits locatifs et de voisinage).

Le PS et ECOLO veulent fonder une base objective pour la fixation des loyers. ECOLO veut prendre en considération le loyer pour la détermination de la base imposable. La fiscalité immobilière doit faire l'objet d'une réflexion générale pour le PS, et ECOLO estime qu'il faut la revoir de fond en comble.

2. Justice pour les locataires



2.1. Le CDH consacre un pan important de son programme à la politique du logement en faveur des plus démunis. Notre parti s'engage à faire figurer un « volet logement » dans la future déclaration gouvernementale.

Le CDH constate la difficulté grandissante pour les familles de se loger correctement, (...) une famille sur cinq a du mal à régler les coûts de son logement. Ceux-ci ont augmenté de 20 % en 20 ans. (...) C'est pourquoi nous voulons aider prioritairement les familles en situation de précarité :

- en créant à Bruxelles une **allocation au logement**, (...) aide financière mensuelle octroyée à tout ménage qui rentre dans les conditions du logement social, qui a introduit une demande auprès d'une Société de logement social ou d'une Agence immobilière sociale, qui est domicilié dans la Région bruxelloise et qui peut prouver un loyer par une présentation d'un bail ou la preuve d'un paiement de loyer ;
- en reconnaissant (...) le droit à « *un complément logement* » au revenu d'intégration.
- en répondant à la demande de logements sociaux des familles nombreuses (...), **faciliter l'acquisition en propriété de la maison familiale** (« *prêt jeunes* », adaptation des plafonds relatifs au prêt du Fonds des Familles nombreuses de Wallonie, en fonction des prix moyens des habitations de l'arrondissement).

2.2. La loi de réquisition des logements inoccupés consacre un droit pour les bourgmestres de réquisitionner des immeubles laissés à l'abandon par leurs propriétaires. Il appartient donc à ces derniers d'appliquer ou non cette loi en fonction de la situation particulière de chaque commune.

2.3. En ce qui concerne les « Commissions locatives » qui existent en France, il nous apparaît effectivement qu'il s'agit d'une expérience intéressante. Le CDH est favorable à la mise en place d'outils de médiation susceptibles de régler, hors justice, les conflits locatifs.

2.4. Enfin, le CDH propose de faciliter, d'une manière générale, l'accès à la maison familiale et ainsi **d'exonérer des droits de succession les héritages voués à l'acquisition ou à la construction d'un premier logement** ; et réduire en Wallonie les taux des droits d'enregistrement pour les aligner sur ceux pratiques en Flandre et de relever le plafond de revenu cadastral permettant une réduction d'impôt à hauteur de 1.116 euros (45.000 FB).



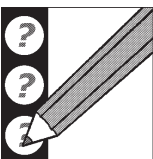
2.1. Ecolo s'engage à faire figurer un « volet logement » dans la future déclaration gouvernementale. Le premier lieu d'intégration est, en effet, l'endroit où l'on habite. Etre sans domicile fixe ou stable, habiter un logement insalubre, humide, exposé au bruit, être condamné à la promiscuité, ne pas disposer d'une intimité suffisante, rend impossible une cohabitation sans tensions avec le reste de la société. Le logement doit cesser d'être un « développeur » d'inégalités sociales. Il ne peut continuer à puiser une part croissante des revenus des ménages. Son coût (loyer ou achat) doit être régulé.(...)

2.2. (...) Ecolo souhaite qu'une politique volontariste soit mise en œuvre pour remettre sur le marché les logements que l'irresponsabilité de certains propriétaires rend, volontairement ou involontairement, indisponibles. Cette politique ne peut ignorer la réquisition ou l'expropriation pour cause d'utilité publique, mais visera également à encadrer légalement les occupations d'immeubles vides.

Dans ce cadre, la loi sur les baux à loyer devrait être complétée par l'ajout d'un article autorisant l'occupation temporaire à titre gratuit d'un bien vide, les charges réelles et les assurances étant à charge des locataires temporaires (...), jusqu'à la réoccupation normale du bien. Si le propriétaire d'un bien vide depuis un an refuse à des occupants sans titres ni droits la conclusion d'un bail temporaire, une procédure obligatoire de médiation serait instaurée avant que le juge de paix ne puisse ordonner l'expulsion des occupants.

En matière d'affectation des immeubles, particulièrement en milieu urbain, la ligne de conduite défendue par Ecolo se fonde sur la diminution drastique de l'autorisation d'affecter un immeuble de logement à une autre fonction que l'habitat.

2.3. Les relations entre propriétaires et locataires peuvent poser problème du fait, notamment, de l'inégalité dans le rapport de forces dont abusent certains propriétaires. Il en résulte souvent une insécurité pour le locataire et une difficulté pour celui-ci de faire valoir ses droits. Ecolo propose donc de créer un dispositif de médiation spécifique au logement, destiné à régler à l'amiable les conflits entre propriétaires et locataires. Le cas échéant, cette instance pourra émettre un avis dans le cadre d'une procédure judiciaire.



2. Justice pour les locataires

2.4. ECOLO veut revoir de fond en comble la fiscalité immobilière afin de l'adapter à une politique sociale du logement. Voici, en résumé, nos principales propositions :

- **Loyers** : Fonder une base objective pour la fixation des loyers.
- **Avantages fiscaux** : Regrouper en une corbeille « immobilier et épargne à long terme » les intérêts d'emprunts contractés spécifiquement en vue d'acquérir ou de conserver des revenus immobiliers imposables, les sommes affectées en remboursement d'un emprunt hypothécaire, les primes d'assurance vie ; l'ensemble des placements mobiliers de moyen/long terme.
- **Cadastre** : permettre l'option entre fixation forfaitaire et fixation réelle des frais immobiliers, (...) base imposable commune à toute habitation (...) qui puisse servir aussi bien à l'imposition fédérale (impôt sur les revenus) qu'à l'imposition régionale (précompte immobilier et, le cas échéant, droit d'enregistrement). Prévoir une période de transition avec instauration progressive de la nouvelle base imposable en remplacement du revenu cadastral et adaptation concomitante de la déduction ordinaire pour habitation de sorte que rien ne change pour le propriétaire occupant mais que la base imposable, par défaut, pour le propriétaire bailleur devienne plus réaliste.
- **Taxation des loyers** : prendre en considération, pour la détermination de la base imposable, le loyer dans tous les cas de location d'un logement. Instaurer une exception à ce principe lorsque le bien immobilier d'habitation est confié en location à une agence immobilière sociale ou assimilée pour sous-location à des personnes en situation sociale difficiles.
- **TVA** : Taux de 6% pour la réalisation et la rénovation de logements sociaux et logements publics à caractère social.



2.1. Pour le Mouvement Réformateur, assurer la citoyenneté, c'est assurer à chacune et chacun les moyens de vivre avec dignité dans un logement décent. Cette dignité est le préalable à l'exercice dans les faits de la liberté et de la responsabilité qui sont les prérogatives de tout citoyen. Cette position témoigne de toute l'importance que nous accordons à la politique du logement lors de la prochaine législature.

2.2. En ce qui concerne les logements inoccupés, selon les estimations, la Wallonie compte entre 30 et 40.000 logements inoccupés. **Une incitation, par exemple fiscale**, à les (re-)mettre en location viendrait équilibrer pour partie la demande de logements. (...) Jusqu'à présent, la lutte contre les logements inoccupés a surtout consisté à préconiser la réalisation d'inventaires et la mise sur pied d'agences immobilières sociales qui gèrent tout au plus quelques pour-cent du parc de logements vacants.

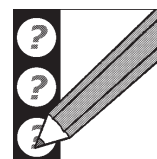
Dans cette matière, nous pensons que l'exemple doit d'abord venir des pouvoirs publics. (...) Or, nous constatons que certaines sociétés peu scrupuleuses laissent des logements non occupés pendant de longues périodes et de nombreux biens publics restent inoccupés voire sans affectation.(...)

2.3. En ce qui concerne le règlement des litiges entre propriétaires et locataires, on doit noter une évolution significative par la volonté de créer des organes de concertation (...), matérialisée à travers la mise en place, mi-2002, du « *Conseil consultatif du logement* » en Région wallonne qui réunit les différents types d'opérateurs intéressés par la politique du logement et qui est doté, notamment, d'un pouvoir d'avis sur les développements de la politique régionale en matière de logement. Par ailleurs, une proposition d'ordonnance visant à établir au sein de chaque société de logement social un conseil consultatif de locataires a été adoptée par le Parlement régional le 22 décembre 2000.

2.4. (...) Des leviers importants que constituent les relations contractuelles entre un propriétaire et son locataire, le crédit hypothécaire et pour une partie substantielle, la fiscalité immobilière, sont toujours de la compétence de l'Etat fédéral (...). Il faut **éviter que la volonté politique d'un niveau de pouvoir ne soit anéantie par l'autre**. Par exemple, si les régions tentent de relancer le secteur de la construction par différentes mesures, il ne faudrait pas que pendant ce temps, l'Etat fédéral, pour des raisons budgétaires, augmente par exemple le taux de la taxe sur la valeur ajoutée.

Le Mouvement Réformateur propose ainsi, et notamment en Wallonie :

- de diminuer de 12,5 à 6 % les droits d'enregistrement sur les transmissions à titre onéreux d'un premier logement (...);
- de limiter à 50 % du revenu cadastral les taxes cumulatives sur les revenus immobiliers ;
- la réduction durable de la TVA sur la construction de premiers logements privés modestes ainsi que sur la construction de logements sociaux dans les noyaux d'habitat ;
- de diminuer les taux des droits de succession sur les biens immobiliers.



2. Justice pour les locataires

PS

2.1. Le PS entend bien, le cas échéant, inclure un volet logement dans la déclaration gouvernementale.

Les réformes proposées dans le programme en matière de baux à loyer et que nous entendons porter sont les suivantes :

- permettre au juge de Paix de décider de surseoir aux expulsions pendant la période d'hiver ;
- permettre aux associations de locataires d'accompagner les parties au jugement ;
- obliger le bailleur à enregistrer le bail à ses frais ;
- prendre en compte les circonstances exceptionnelles pour ramener le renouveau de trois mois à un mois lorsqu'une chute brutale de revenus affecte le locataire ou que celui-ci peut bénéficier d'un logement social ;
- insérer dans le code civil des normes plus précises en matière de salubrité et de qualité des logements ;
- déterminer des critères objectifs qui peuvent servir d'indicateurs tant aux propriétaires qu'aux locataires pour la fixation des loyers.

2.2. La loi « Onkelinx » sur la réquisition des immeubles inoccupés s'étant révélée complexe à mettre en œuvre, les ministres régionaux PS du logement ont développé des systèmes de réquisition « douce ». Le principe étant de conventionner des logements privés pour les mettre à disposition de personnes socialement fragilisées. En ce qui concerne la Région Bruxelloise, le droit de gestion public est instauré par le Code du Logement en cours d'adoption. En ce qui concerne la région wallonne, le programme PS prévoit, une évaluation et le cas échéant une réforme des outils légaux de réquisition des logements.

2.3. Il est important d'éviter, dans la mesure du possible, un recours à des procédures judiciaires coûteuses et pénibles pour les parties et de fonder la résolution des conflits sur des procédures de conciliation. Le programme du PS propose d'instaurer dans les communes des postes de conciliateurs de justice qui résoudraient par la voie de la négociation et de l'accord entre toutes les parties concernées, les petits litiges passibles de sanctions civiles tels que les conflits de voisinage, les conflits entre locataires et propriétaires. Il est donc utile, dans ce cas, de bénéficier de l'expérience pilote développée en matière de « commissions locatives ».

2.4. Chacun admettra que la situation actuelle est particulièrement anachronique et injuste. Depuis 1975, des quartiers ont décliné pendant que d'autres ont pris de la valeur. Le PS est favorable à une réflexion générale en matière de fiscalité immobilière au regard des principes d'équité et de réalité.

3. De l'argent pour le logement social

**Nous demandons clairement un doublement du budget pour le logement social.
Etes-vous prêts à en faire une priorité ?**

en bref

La problématique du logement social représente pour les quatre partis une priorité à résoudre, et ils mettent tous l'accent sur l'importance de la rénovation des logements existants. Les quatre partis veulent aussi favoriser l'acquisition d'un premier logement (voir également réponses question 2).

Le CDH souligne que le logement social figure au rang des parents pauvres de l'action politique en Communauté française. Il plaide pour un plan d'urgence financé avec le concours de la Banque européenne d'investissement.

ECOLO souscrit à l'augmentation des budgets affectés au logement social, et défend, de manière plus large, une véritable politique sociale du logement (voir également réponses question 2), en respectant les critères d'attribution pour l'accès au logement social (aspect également mis en avant par le CDH), en augmentant l'importance du parc immobilier public ou subsidié comme élément régulateur du marché locatif privé.

Le MR et le CDH veulent accroître l'accessibilité des logements aux citoyens par une allocation-logement. Le CDH propose d'imposer aux nouveaux locataires de logements sociaux un bail à durée déterminée (afin de

3. De l'argent pour le logement social

faire place à d'autres quand leur situation se sera améliorée).

Le MR est également partisan de cette proposition, mais pointons une certaine incohérence dans ses propositions : alors qu'il dit souhaiter, par le biais de bails à durée déterminée, remettre des logements sociaux à disposition de ceux qui en ont le plus besoin, il n'hésite pas à appuyer 2 lignes plus bas l'augmentation des plafonds de revenus pour les critères d'admission...

Le PS fait une priorité de la rénovation et de la construction de logements sociaux. Il est déterminé à dégager 1 milliard d'euros pour la rénovation de 40.000 logements sociaux en Wallonie. Il rappelle les mesures déjà prises actuellement en faveur des logements sociaux.



De manière générale, nous constatons l'insuffisance des moyens financiers pour répondre à une situation sociale qui ne cesse de se dégrader, l'incapacité des pouvoirs publics à stopper la dégradation d'une partie du parc privé, l'adoption prochaine (attendue depuis des années) de nouveaux codes du logement qui ne rassurent personne sur l'adéquation entre les textes légaux et les moyens requis pour les concrétiser. Or, la Constitution garantit bien le droit à un logement de qualité et accessible financièrement...

En conséquence, le CDH veut réinvestir dans la politique du logement social (...). Nous proposons notamment :

- **Un plan d'urgence pour le logement social**

Le logement social figure au rang des parents pauvres de l'action politique, qu'elle soit fédérale ou régionale. La **Région wallonne** ne consacre annuellement que 181 millions d'euros à cette priorité alors que la Région flamande y consacre 670 millions, soit près de quatre fois plus et la **Région bruxelloise** 88 millions d'euros.

Selon le dernier rapport de la Société Wallonne du Logement, un milliard d'euros (40 milliards de FEB) est nécessaire pour restaurer le patrimoine régional, dont quelque 421 millions pour la seule salubrité.

Pour le CDH, les Régions doivent, d'urgence, revaloriser les crédits de la politique de logement afin de faire face à l'insuffisance de leur parc locatif, à l'insécurité et à l'insalubrité. Le CDH propose de mettre au point un plan d'urgence, avec des moyens spécifiques dégagés par les Régions à l'instar du mécanisme du CRAC (centre régional d'aide aux communes) développé en Région wallonne pour les infrastructures médico-sociales. Ce plan devrait permettre de rénover le parc locatif social et d'octroyer des moyens pour construire de nouveaux logements sociaux. Ce plan pourrait bénéficier du concours de la Banque européenne d'investissement dont le soutien permettrait un étalement du remboursement des emprunts consentis.

- **Une « Mutualisation » des coûts du logement social**

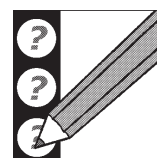
Le CDH propose de généraliser la mise en œuvre de mécanismes de solidarité, à l'image par exemple du CPAS de Namur qui garantit le paiement du loyer pour autant qu'un certain nombre de minimexés soient logés.

- **L'élaboration d'une politique de logement social plus équitable**

Il est opportun de rappeler qu'une politique du logement n'a pas pour vocation première d'être intrinsèquement rentable (...). L'équité dans la politique du logement repose, à cet égard, sur le principe de préférence pour les personnes les plus exposées à la précarité. C'est pourquoi il est indispensable d'en finir avec l'arbitraire qui préside trop souvent aux attributions de logements.

Le CDH estime qu'il est particulièrement nécessaire de :

- mieux codifier, principalement en Région wallonne, et faire respecter les critères conduisant à l'obtention d'une habitation en veillant à ce que cette redéfinition soit convergente entre Régions ;
- assurer une meilleure répartition des crédits en fonction des spécificités locales ;
- imposer aux nouveaux locataires un bail à durée déterminée dans le logement social (afin que les ménages locataires qui ont amélioré substantiellement leur situation, fassent place à d'autres qui en ont besoin).
- réserver une proportion significative de logements aux familles nombreuses et aux logements modulables.



3. De l'argent pour le logement social



ECOLO souscrit à votre demande d'augmentation significative des budgets affectés au logement social, mais **défend, de manière plus large, une véritable politique sociale du logement** (voir réponses question précédente).

Aujourd'hui encore, trouver un logement adéquat, de qualité, à un prix abordable reste une gageure pour la majorité de la population. Il n'y a, par ailleurs, pas assez de logements qui peuvent s'adapter à certaines catégories de population telles que les familles nombreuses, les personnes handicapées ou âgées. Si on estime que la part du loyer ne devrait pas dépasser 25% des revenus, dans la pratique, on remarque que les personnes ne disposant que de peu de ressources doivent souvent consacrer 35%, voire plus, de leurs revenus au loyer. Actuellement, cette tendance peut également se vérifier pour les ménages à revenus moyens.

Compte tenu de l'immensité des besoins, étant donné la difficulté qu'éprouve une partie importante de la population à trouver un logement décent pour un loyer compatible avec ses revenus, il est indispensable de mettre en place une politique régionale efficace en matière d'accès au logement. C'est un chantier auquel ECOLO entend consacrer du temps et des moyens.

Le logement social doit garder comme objectif premier l'accès des personnes les plus défavorisées à un logement décent compatible avec leurs revenus. Les sociétés de logement doivent donc respecter les critères d'attribution pour l'accès au logement, ce qui suppose de renforcer les contrôles et les sanctions. Les mécanismes réglementant la progressivité des loyers devraient être revus afin de privilégier les personnes à plus faibles revenus et d'améliorer l'équité sociale.

L'importance du parc immobilier public ou subsidié comme élément régulateur du marché locatif privé doit aussi être renforcé. ECOLO propose, notamment, une diminution du taux de TVA (voir question 2) pour la construction de logements sociaux. Par ailleurs, le parc de logements sociaux compte, aujourd'hui, de nombreuses habitations peu salubres ou carrément inhabitables. Il est nécessaire de procéder à leur rénovation afin d'aider à faire face aux demandes et d'assurer à tous les locataires un espace de vie digne. La rénovation de ces logements peut être favorisée par le truchement d'incitants fiscaux.



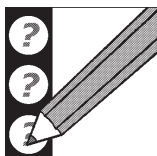
La problématique du logement social est pour le Mouvement Réformateur une priorité à résoudre. (...) Il faut insister sur l'importance de la mise en place d'une approche beaucoup plus transversale et mieux coordonnée de la politique du logement.

Plus précisément, concernant les logements sociaux, le Mouvement Réformateur demande que soient maximisés les outils existants dans le logement social, avant la création de toute autre structure. (...)

Il faut, par ailleurs, travailler non plus nécessairement à la construction de nouveaux logements sociaux mais accroître l'accessibilité des logements aux citoyens. Ainsi, nous sommes en faveur de la création de « **chèques logement** » ou « allocation - loyer » qui permet d'apporter une solution aux personnes qui n'ont pas la possibilité de se loger dans le secteur public social, faute de logement disponible ou qui ne dispose pas des moyens suffisants pour se loger dans le secteur privé. (...) De plus, des modalités facilitant la possibilité d'accès vers le marché privé acquisitif - achat des logements sociaux par leurs locataires et prêts à taux réduits - doivent être activées.

Le secteur doit pouvoir accueillir les ménages qui cherchent à consolider leur situation socio-économique sans pour autant représenter une solution définitive pour eux ; (...) aménager le régime de bail (...) afin de **s'orienter vers un bail à durée déterminée**, renouvelable sous condition. Cela permettra également d'adapter au mieux les besoins de chacun aux disponibilités existantes au sein du parc de logements sociaux. Le Mouvement Réformateur soutient, par ailleurs, la proposition d'ordonnance, déposée au Conseil régional bruxellois, visant la modification des critères d'admission dans le logement social en augmentant les plafonds de revenus. Cette modification permettra d'encourager la mixité sociale, outil nécessaire et indispensable afin de lutter efficacement contre la ghettoïsation progressive des logements sociaux.

Enfin, afin de garantir une meilleure équité entre tous les locataires de logement social, nous rappelons la **priorité de rénover les logements existants**, avant la construction de nouvelles unités de logement social. Pour autant que les propositions précédemment citées soient rencontrées, nous sommes favorables à la réaffectation de moyens budgétaires à la production de nouveaux logements sociaux afin de garantir une offre suffisante eu égard à la taille de la demande régionale en la matière.

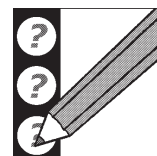


3. De l'argent pour le logement social

PS

Au regard du fait que le problème du logement devient de plus en plus aigu, il importe d'instaurer une maîtrise du marché immobilier par un accroissement significatif du parc immobilier public (y compris via le conventionnement de logement privé – AIS) et par un système d'aide à l'accès à la propriété de toutes les catégories sociales (prêts sociaux,...).

- **En ce qui concerne la rénovation du parc de logement social** (qui représente une façon d'accroître le parc de logements disponibles puisqu'en moyenne 2,5 % des logements sociaux sont inoccupés pour cause d'insalubrité) :
 - A Bruxelles, sous l'impulsion du Secrétaire d'Etat au logement, A. Hutchinson, l'enveloppe consacrée à la rénovation des logements sociaux a augmenté de 30%. La suppression de tous les taudis (17.000 logements rénovés) est planifiée sur une période de 4 ans (ce qui implique un investissement global de 200.000.000 euros).
 - En Wallonie, le PS entend qu'un milliard d'euros soit dégagé en faveur de la rénovation du parc locatif social. Cette enveloppe exceptionnelle permettra la rénovation de près de 40.000 logements sociaux.
- **En ce qui concerne la création de nouveaux logements** :
 - A Bruxelles : le Plan pour le logement prévoit d'augmenter le parc de logements public de 5000 à 7000 unités dans les 4 ans et de 10.000 unités à horizon de 10 ans.
 - En Wallonie, le Ministre du Logement, Michel Daerden a, dans le cadre des plan triennaux de logement, programmer pour 2001-2003 la création de 2.324 nouveaux logements publics pour un montant investi de 178.317.150 euros dont 10% adaptés aux personnes âgées et/ou handicapées, atteignant ainsi les objectifs assignés à la Région dans le cadre du Contrat d'Avenir pour la Wallonie (création de 700 unités de logement par an).



4. Une école adaptée à chacun

Votre parti s'engage-t-il à mettre en place des structures d'enseignement visant à répondre à des besoins spécifiques d'élèves ou d'étudiants sans que cela ne conduise à une ghettoïsation, et comment ?

en bref

Pour le CDH, il s'agit de relever les défis de l'égalité et de l'équité en restructurant l'offre de manière à éviter sa dispersion et à valoriser la complémentarité des établissements, et dans le même mouvement de renforcer les politiques de discrimination positive tout en favorisant la mixité des écoles.

Pour ECOLO, s'il s'agit de reconnaître les difficultés rencontrées par certains établissements en fonction de leur public, il ne peut être question d'accorder aux discriminations un statut autre que transitoire. Car le véritable objectif est de viser à une émancipation sociale, de faire de l'école un lieu d'épanouissement et non de relégation. Et pour ce faire, c'est au niveau des logiques sociales culturelles et relationnelles qu'il faut travailler.

Pour le MR, répondre aux besoins spécifiques des élèves, c'est améliorer le technique et le professionnel au grand bénéfice des entreprises...

Pour le PS, il s'agit d'assumer la richesse controversée que recèle l'hétérogénéité du public scolaire et d'en faire l'outil d'une promotion de la réussite. Dans ce processus, le statut des enseignants doit faire l'objet de toutes les attentions.

4. Une école adaptée à chacun



(...) Pour relever les défis de l'égalité - mais aussi de l'efficacité - il faudrait tout d'abord rendre solidairement responsables tous les établissements de même caractère d'un bassin scolaire (...) valoriser les complémentarités entre établissements, d'éviter la dispersion de l'offre d'options (...)

Le CDH veut remettre de l'ordre dans "tout ça" -restructurer- Aïe ! Aïe ! L'idée est bonne mais combien d'emplois menace-t-elle ?

(...) renforcer les processus des politiques à discriminations positives, (...) système d'octroi différencié et automatique des moyens d'encadrement organique sur base des caractéristiques socio-économiques des élèves.(...)

On connaît les limites de la discrimination positive : elle est censée mettre à disposition des moyens supplémentaires pour les populations en difficulté. Dans les faits elle stigmatise ces populations ainsi que les écoles qui les accueillent et les enseignants qui sont souvent désignés volontaires . Ne serait-il pas temps de faire évoluer ce concept ? La discrimination fut-elle positive reste de la discrimination.

(...) favoriser la mixité sociale des écoles.(...) afin de rééquilibrer la représentation socio-économique et culturelle des écoles au sein d'un bassin scolaire.

Ah bon, quand même.

(...) accorder une allocation de rentrée scolaire afin de mieux couvrir les coûts importants de la rentrée...

Nous en prenons bonne note.



(...) lutte pour la réussite scolaire. Travailler sur les logiques sociales, culturelles et relationnelles qui conduisent une partie du public scolaire à la relégation doit être une priorité. L'école est un lieu d'épanouissement et non, comme c'est trop souvent le cas, le lieu ultime de relégation.

(...) privilégier la piste de l'hétérogénéité pour prendre en compte la diversité des publics et viser l'égalité de tous dans la voie vers l'émancipation sociale.

Vision progressiste, mais les bons sentiments ont-ils la force des bonnes politiques ?

(...) délicat de confondre dans l'analyse les problématiques de l'enseignement spécial et de la politique de discriminations positives. Dans le premier cas, on a affaire à une structure qui, historiquement, a été mise en place pour tenter de répondre à l'acuité des besoins de certains enfants (...) il convient de multiplier les passerelles avec l'enseignement ordinaire (...) Dans le deuxième, il s'agit d'une politique somme toute assez récente reconnaissant les difficultés flagrantes rencontrées par des établissements scolaires en fonction du public qu'ils accueillent. Il s'agit donc d'une mesure de type réactif en fonction d'un constat, qui ne saurait avoir qu'un caractère limité quant au nombre de bénéficiaires et la vocation de demeurer transitoire.(...)

Attention Don Quichotte les moulins à vents auxquels tu t'attaques sont plus coriaces que ceux de Cervantes.



(...) prioritairement consacrer son action, c'est bien celui de la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel (...)

Bizarre, notre question parlait des structures d'enseignement... sans que cela ne conduise à une ghettoïsation. Est-ce ce dernier mot qui les a frappés, ils ne répondent que sur le technique et le professionnel. Autrement dit gardons les clivages sociaux, chacun à sa place !

(...) Nos jeunes diplômés sont ainsi formés au niveau souhaité par le monde économique, qui sait désormais sur quelles bases articuler ses propres formations (...)

Subordination de l'éducation au monde économique.

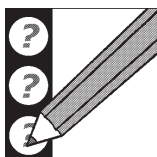
(...) double reconnaissance : celle de leurs connaissances générales et celle de leur habileté technique et professionnelle. Ces deux atouts sont indispensables aujourd'hui dans l'exercice d'un métier, singulièrement lorsque celui-ci est exercé à titre indépendant (...)

Mieux vaut un indépendant en galère qu'un ouvrier protégé par les lois sociales.

(...) une troisième exigence : avoir l'esprit d'initiative et d'entreprise (...)

C'est comme on vous le disait.

(...) Nous soutenons notamment les mesures suivantes : restaurer le sens de l'écoute et celui de l'effort ;



4. Une école adaptée à chacun

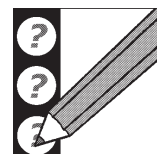
augmenter le niveau de maîtrise de la langue française et rendre le caractère utile aux mathématiques; promouvoir l'apprentissage des langues étrangères ; mettre en valeur l'intelligence de la main, utiliser les technologies de l'information et de la communication sans abus ; lutter contre le décrochage scolaire, etc.

Nous croirons aux "avancées" du MR quand les enfants de ceux-ci iront aux "Arts et Métiers".

PS

(...) le dispositif des discriminations positives doit faire l'objet d'une évaluation permanente pour constater dans quelle mesure la panoplie de moyens utilisés permet effectivement d'atteindre les objectifs de promotion de la réussite. (...) à l'heure où l'hétérogénéité des publics au sein d'une même classe a fait la preuve d'étonnantes vertus pédagogiques, nous estimons qu'il convient de réfléchir à des moyens de renforcer cette hétérogénéité en assurant réellement la liberté d'accès à tous les établissements et en soutenant plus largement l'accueil d'enfants issus de milieux défavorisés au sein d'institutions scolaires dites « privilégiées ». (...) Les conditions d'exercice de l'enseignement dans les écoles en discrimination positive, et donc le statut des enseignants concernés, doivent également faire l'objet de toutes les attentions.

Le PS perçoit les ambiguïtés et les effets pervers de la discrimination positive mais il ne parvient pas à trouver une nouvelle voie. Toujours plus de la même chose ? Un peu de créativité que diable.



5. Pour le plein emploi

5.1 Votre parti a-t-il l'intention de (re)donner la priorité à une politique de plein emploi, par rapport aux priorités actuelles données à la hausse du « taux d'emploi » ?

en bref

Sur cette question, on constate grosso modo un alignement du MR et du CDH qui se cantonnent, le premier implicitement, le second explicitement, au discours sur le taux d'emploi, sans avancer de réelles propositions de création d'emplois ; en face, ECOLO et PS proposent des politiques de plein emploi ; le premier prenant distance, plus que le second, avec la notion de taux d'emploi.

Le CDH assume clairement le discours sur le « relèvement du taux d'emploi », et encouragera le retour de tous sur le marché du travail, avec la conviction que le maintien des uns dans l'activité (par ex., les retraités) augmentera l'activité des autres (les jeunes). Malheureusement, aucune politique de plein emploi n'accompagne ce rappel de tous sur le front du travail, si ce n'est l'éventualité de la semaine de 4 jours (Cf. question 5.2)

La position d'ECOLO contre le discours de « relèvement du taux d'emploi » est particulièrement tranchée : « c'est une manière de partager la misère et de rendre travailleurs et chômeurs responsables du manque d'emploi ». S'ensuit, dans la logique du « plein emploi », une proposition de loi-cadre centrée sur la Réduction du Temps de Travail (voir question 5.2)

La réponse du MR, curieusement, ne contient aucune référence au « taux d'emploi », ni pour critiquer ce concept, ni pour le défendre. Quant à l'objectif politique du plein emploi, le MR avance une douzaine de propositions dont aucune, hélas, ne relève d'actions volontaristes de création d'emplois : il s'agit principalement d'en appeler à la croissance économique (ce qui relève un peu de l'incantation ...) ; d'apporter des aides aux entreprises (réduction des contraintes et du « coût du travail ») et d'inciter à la formation.

Le PS plaide pour conserver un rôle central à l'emploi. Il ajoute la notion de « qualité de l'emploi », menacée par diverses formes de précarité. Il ne voit pas, semble-t-il, de contradiction entre l'objectif politique de plein emploi et les pratiques inspirées par le discours sur le taux d'emploi : s'il se défend de faire la chasse aux inactifs, il prône le développement de l'activation des allocations de chômage ou du « revenu d'intégration » (ex-minimex).

5. Pour le plein emploi

5.2 Votre parti fera-t-il une priorité de l'encouragement légal à la Réduction Collective du Temps de Travail ?

en bref

Sur la question de la Réduction collective du Temps de Travail, nous avons une opposition franche du MR, longuement argumentée, avec une préférence pour un accroissement de multiples flexibilités. Le CDH ne soutiendra pas la RDTT collective ; il préfère des formules individuelles et volontaires. Reflet sans doute de la « convergence des gauches », PS et ECOLO se retrouvent dans le soutien à la RDTT ; mais les réponses reçues sont très différentes par leur consistance : une proposition détaillée en 9 points d'ECOLO ; une rapide mention peu précise au PS, qui semble avoir déjà, pour répondre à nos questions... réduit son temps de travail !

Le CDH ne répond pas directement à notre question sur la RDTT collective, mais on peut déduire de sa réponse qu'il n'y est pas favorable. Sa préférence va à des formules individuelles et volontaires de réduction du temps de travail, via un crédit-temps « amélioré », et un encouragement de la semaine de 4 jours. Nous n'avons malheureusement aucune précision sur les modalités de ces formules : quid du revenu, de l'embauche, etc. ?

ECOLO avance sur ce point une proposition assez précise : une loi-cadre « au début de la prochaine législature », qui avance des objectifs assez forts (aller vers une référence de 32 heures par semaine pour tous, avec embauche compensatoire et maintien de la plupart des revenus) tout en laissant aux syndicats et aux employeurs d'importantes marges de négociation. Notons que des mesures supplétives seraient prévues si ces interlocuteurs sociaux ne tombaient pas d'accord sur les modalités. Une mesure volontaire proche du crédit-temps, baptisée « un sur cinq », est avancée comme étape vers la généralisation des 32h.

La position du MR a le mérite de la clarté : une nouvelle RDTT généralisée n'est pas souhaitable. Le MR préfère le libre choix, et surtout plaide pour rendre plus flexibles : l'âge de la retraite, le temps de travail minimum et maximum, les horaires, le sur-paiement (plutôt que la récupération) des heures supplémentaires, les règles de négociation collective du temps de travail. Si RDTT il doit y avoir, le MR insiste pour qu'elle ne coûte rien à l'employeur, qu'elle soit négociée au cas par cas, de façon décentralisée, et qu'elle s'accompagne de flexibilité accrue.

Le PS cite « aménager et réduire le temps de travail » dans une longue liste de mesures souhaitables. Il est hélas difficile d'être précis sur sa position, vu l'absence de toute explication quant aux modalités : quelle nouvelle norme de durée du travail ? quel effet sur le revenu ? quelle exigence sur l'embauche ? C'est un peu dommage, car notre question portait explicitement sur l'encouragement à la RDTT...



Pour soutenir la création d'emplois, le CDH propose de concentrer les moyens sur un nombre limité de propositions fortes, simples et concrètes. (...)

1. Réduire les charges sur le travail [NDLR voir question 7] (...)

2. Partager le temps de travail

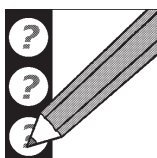
Le CDH propose :

- de faire du crédit-temps (version CDH), l'outil de référence en matière d'aménagement individuel du temps de travail ;
- la semaine de 4 jours comme modèle de référence (volontaire) en matière d'aménagement collectif du temps de travail.

En particulier, la formule où les travailleurs prestent 4 jours, tandis que l'entreprise est active 6 jours par semaine. En effet, dans beaucoup de cas, le modèle actuel de 5 jours par semaine génère des frustrations tant du côté des entreprises (qui souhaitent s'ouvrir à leur clientèle durant 6 jours) que du côté des travailleurs (qui recourent de plus en plus à des formules individuelles de réduction du temps de travail pour mieux concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale).

3. Encourager le retour sur le marché du travail

Le CDH propose d'encourager le retour sur le marché du travail, que ce soit à titre principal (personnes rentrantes) ou à titre accessoire (prépensionnés et pensionnés). Il faut rompre avec la « fausse bonne idée » que diminuer l'activité des aînés va de pair avec augmentation de l'activité des jeunes. En réalité, bien souvent, l'activité des uns appelle l'activité des autres.



5. Pour le plein emploi

4. Simplifier les mesures pour l'emploi

D'année en année, les mesures pour l'emploi, prises à différents niveaux de pouvoir, se surajoutent les unes aux autres : 156 en 1999, 213 en 2003. Cette pléthore nuit à l'efficacité des politiques menées, en raison notamment de la charge administrative qui en résulte. Le CDH propose de nouvelles mesures, elles sont fortes et structurelles et intégreront la plupart des mesures actuelles, de telle sorte que le nombre total de mesures sera drastiquement réduit. Nous devons entrer résolument dans l'ère de la simplification, les réalisations actuelles sont insuffisantes.

Le CDH propose de procéder à l'évaluation globale des mesures pour l'emploi et de fixer des objectifs clairs, un échéancier précis. Par exemple, la suppression totale des cotisations patronales sur les bas salaires permettrait de supprimer les multiples mesures groupes-cibles. Cela permettrait également d'éviter les effets pervers des mesures ciblées : complexité administrative, effets d'aubaine pour les employeurs, effets de seuil et rotation du personnel, injustice à l'égard des demandeurs d'emploi qui ne sont pas dans le public-cible...



La priorité donnée depuis plusieurs années à la hausse du taux d'emploi plutôt qu'à la hausse du nombre d'emplois (...) est effectivement une manière de partager la misère et de rendre responsable les travailleurs et demandeurs d'emploi du manque d'emplois (...) ECOLO a toujours été et reste critique par rapport à ce glissement (...)

ECOLO propose que le Parlement adopte au début de la prochaine législature une loi-cadre sur l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail. Il doit s'agir d'une loi-cadre à la fois parce qu'il faut définir les grandes orientations et les grands principes à concrétiser plus avant par d'autres dispositifs mais aussi parce que cette concrétisation doit respecter l'autonomie de la concertation entre les partenaires sociaux. Cette loi-cadre comprendra :

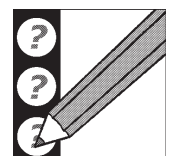
- Des dispositifs d'évaluation des évolutions sur le marché du travail. (...)
- La fixation « à terme » d'une nouvelle norme hebdomadaire légale de temps de travail (...) à 32 heures/semaine (ou son équivalent sur une base annuelle).
- Les étapes (...) de manière à ce que le passage aux 32 heures/semaine (ou son équivalent sur une base annuelle) s'accompagne d'un effet positif sur l'embauche.
- Les dispositifs et le contrôle de l'embauche compensatoire.
- Les dispositifs de maintien du revenu. Le pouvoir d'achat des personnes disposant de revenus bas ou moyens doit être intégralement garanti dans toutes les formules de réduction ou d'aménagement du temps de travail.
- Les réductions de cotisations patronales. [NDLR voir question 7]
- (...) La loi-cadre abordera ensuite les réductions volontaires du temps de travail. Pour ECOLO, ces réductions doivent devenir un droit, dont l'usage doit être encadré à la fois par des garde-fous légaux et des dispositions adoptées par les partenaires sociaux. Les dispositifs de soutien au revenu privilégieront la formule de « 1 sur 5 » avec embauche compensatoire (le temps de travail peut être réduit d'un jour sur cinq, d'une semaine sur cinq, d'un mois sur cinq, d'un an sur cinq), dans la mesure où cette formule anticipe le passage à la norme de 32 heures/semaine. (...)
- Des mécanismes de sauvegarde permettant de concrétiser les orientations indiquées ci-dessus même si les partenaires sociaux ne réussissent pas à se mettre d'accord.



La politique de l'emploi est, selon le Mouvement Réformateur, intrinsèquement liée à la croissance économique. (...) Notre objectif prioritaire est donc la création et le développement d'entreprises et donc d'emplois, en particulier dans le secteur marchand, par l'aménagement d'un contexte favorable à l'esprit d'entreprise (...)

Ainsi, nous préconisons les mesures suivantes :

1. Limiter au maximum les règles d'exceptions qui nuisent à la lisibilité de la politique d'emploi, (...)
2. Mener une politique de réduction des charges sociales, (...) [NDLR voir question 7]
3. Investir dans la formation (...) la recherche et les technologies.
5. Instaurer une politique volontariste en faveur des PME et des indépendants (...)
8. Instaurer la plus grande transparence dans les différents plans d'aide à l'emploi et les simplifier au maximum.
9. Réduire progressivement les « freins » à la motivation au travail des aînés (...) [NDLR voir question 7]



5. Pour le plein emploi

(...)

Une nouvelle réduction linéaire et généralisée du temps de travail (au-delà du passage obligé aux 38 heures) n'est pas souhaitable. En effet, celle-ci accentuerait la différence qui existe déjà entre les grandes entreprises et les nombreuses PME, qui emploient quelques personnes dont le coût pèse lourdement sur leurs résultats.

Concrètement, nous proposons les mesures suivantes :

- Créer un contexte favorable au libre choix sur base d'une concertation entre travailleurs et employeurs.
- Repenser notre législation sociale et fiscale dans un sens qui faciliterait la flexibilité de la prise de la retraite, (...) [par ex.] une prolongation de la vie active même à temps partiel.
- Admettre qu'une réduction du temps de travail ne doit pas entraîner un coût supplémentaire pour l'entreprise et doit s'accompagner d'un aménagement du temps de travail au cas par cas, (...)
- Associer les partenaires sociaux (...) et leur permettre de prendre en compte les spécificités des secteurs et des entreprises de façon à parvenir à des formules plus ou moins flexibles.
- Ouvrir, au-delà du débat sur la réduction du temps de travail, celui de la flexibilité et permettre aux employeurs de moduler le temps de travail.
- (...) possibilité de calculer la durée du travail sur une base annuelle, de réexaminer les obligations liées à la durée minimale du temps de travail et du temps de présence, (...)
- (...) [possibilité de] compensation en sursalaire d'au moins la moitié du volume des heures supplémentaires, (...)

PS

Notre parti s'inscrit dans une volonté sans faille non pas de gérer la pauvreté mais bien de l'éradiquer. Et pour ce faire, le moyen le plus puissant reste l'intégration sociale principalement par l'emploi. (...) La priorité absolue reste donc, encore et toujours, la création d'emplois (...) Créer de l'emploi n'a de sens que si celui-ci procure au travailleur les garanties d'un revenu, d'une protection sociale ainsi que des conditions de travail satisfaisantes.

(...) Pourtant, ces fonctions protectrices et redistributives, sont menacées. Nous voyons apparaître aujourd'hui un phénomène encore marginal heureusement, mais en pleine expansion : le travailleur pauvre, la personne qui, malgré son salaire, ne peut subvenir à l'ensemble de ses besoins de base. (...)

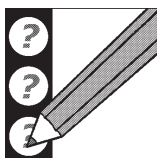
Afin de contribuer à l'un des objectifs fondamentaux qui unit tous les socialistes (...), à savoir la recherche du plein emploi avec des emplois de qualité, le PS entend :

- (...) augmenter le taux d'emploi en multipliant les postes de travail, en répartissant le travail existant et en répondant toujours mieux à l'offre d'emploi.
- (...) que chaque emploi permette un revenu décent, s'exerce dans des conditions de sécurité et de confort maximales et rime avec sécurité et stabilité.

La discussion sur « taux d'emploi » ou « plein emploi » rejoint une même réalité : il n'y a actuellement pas d'emplois pour tous et si le plein emploi est un objectif en soi, un des moyens d'y arriver est d'augmenter le taux d'emploi et l'activité économique. (...) Nous ne chassons sûrement pas les inactifs et, au regard de l'état de l'offre d'emploi, la priorité n'est pas pour le PS de mettre le doigt sur l'inactif qui refuse de travailler pour le sanctionner mais bien de faire correspondre le plus exactement possible l'offre d'emploi à la demande (...) Enfin, le droit à l'inactivité professionnelle, que nous prônons également et que nous mettons en place par l'intermédiaire des différents dispositifs d'aménagement et de réduction du temps de travail, à un coût. Et au-delà de le proclamer, il est nécessaire de réfléchir à son financement, un financement qui doit être structurel et suffisant que pour ne pas multiplier la pauvreté. (...)

Multiplier les postes de travail par les propositions suivantes : (...)

- Diminuer le coût du travail [NDLR voir question 7]
- (...) Permettre à l'Etat et aux secteurs associatifs de répondre (...) aux besoins de notre société
- Poursuivre et développer « l'activation » des allocations de chômage et du revenu d'intégration
- Aménager et réduire le temps de travail (...) à travers la réduction collective et individuelle du temps de travail (...) tout en assurant que la charge de travail ne se répartisse pas sur les mêmes travailleurs (...)
- Lutter contre les discriminations à l'embauche (...)
- Lutter activement contre le travail au noir et ses conséquences (...)
- Une formation tout au long de la carrière professionnelle (...)



6. Des droits individuels à la Sécu

6.1. Quelle est votre position en matière d'individualisation des droits à la sécurité sociale ?

6.2. L'objectif de l'Union européenne d'augmenter le taux d'emploi des femmes vous paraît-il compatible avec un maintien du système des droits dérivés ?

en bref

Tous les partis sont favorables à la poursuite de l'individualisation des droits. Pour le MR et le CDH cela passe par le travail des femmes. Le MR propose donc des mesures en faveur des gardes d'enfants, le CDH appelle de ses vœux le plein emploi. Alors qu'ECOLO lie explicitement les droits dérivés à un encouragement au non travail des femmes.

Le CDH et Ecolo veulent des mesures transitoires pour préserver les droits acquis des femmes aux foyer. Ils veulent, avec le PS, supprimer immédiatement le statut de cohabitant.



Le nouvel équilibre réalisé (ou à réaliser) entre les hommes et les femmes et le développement des nouveaux modèles familiaux suggère d'entamer un mouvement d'individualisation des droits dans la sécurité sociale, et ce en particulier dans les secteurs de l'assurance-chômage et des pensions ;

Le CDH estime qu'il convient toutefois (...) de prévoir des dispositions transitoires et suffisamment progressives pour éviter de détériorer la situation des femmes bénéficiant de « droits dérivés » ; d'encourager la constitution progressive de droits propres sur base de contributions personnelles pour les nouvelles générations.

(...) La solution la plus juste et finalement la plus réaliste passe par l'insertion et le plein emploi. Mais à court terme, le CDH propose que des mesures soient prises pour corriger certaines situations inacceptables. Ainsi, la notion de « cohabitant » doit être revue, notamment dans la réglementation relative à l'assurance-chômage.



6.1. Pour Ecolo, il convient d'individualiser les droits en sécurité sociale afin que chaque personne adulte bénéficie de droits propres, indépendamment de ses liens, privés, avec une autre personne adulte.

Ce système d'individualisation sera mis en oeuvre avec des régimes transitoires pour les situations acquises (mise en oeuvre par palier et par cohorte d'âge).

Les priorités seront de supprimer la catégorie cohabitant dans les régimes d'allocations de chômage et d'invalidité, avec un alignement général des allocations et des droits sur l'actuelle catégorie isolé, et de réformer progressivement le quotient conjugal.

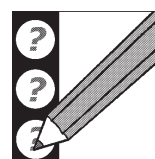
Des efforts ont été entrepris au cours des dernières années pour partiellement individualiser les droits. C'est le cas dans le secteur des allocations familiales où l'on est proche d'une ouverture automatique de droits dès la naissance d'un enfant. (...) C'est le cas aussi des pas faits en matière de statut social du conjoint-aidant d'indépendant ou de l'accueillante d'enfant à domicile (gardienne encadrée) (...)

6.2. Non. Les droits dérivés ont été développés dans la perspective de rendre possible, voire d'encourager, le non-travail professionnel des femmes. Il est donc évident que la possibilité de bénéficier complètement de tous les droits en sécurité sociale sans aucune contribution financière, dans la mesure où on peut se prévaloir d'un lien familial ou de type « conjugal » avec un travailleur, va dans la sens inverse d'un plus grand encouragement structurel du travail professionnel des femmes. Il y a là effectivement un manque de cohérence et une incompatibilité d'objectifs.



6.1. Nous sommes favorables à la poursuite de l'individualisation des droits à la sécurité sociale. Il est important de neutraliser les choix de vie et d'éliminer autant que possible les interférences matérielles, sans que cela entraîne une diminution du montant des allocations.

Cette question doit cependant être couplée avec celui de la stimulation à l'activité : il importe de permettre la réinsertion de toute personne dans la vie active en rendant attrayante l'accès à l'activité. Il faut en effet que les personnes trouvent un avantage à retravailler, notamment en revalorisant les bas salaires.



Dossier élections

6. Des droits individuels à la Sécu

Suivent diverses mesures précises concernant les allocations familiales (octroi d'une allocation majorée pour le 1er enfant d'une famille monoparentale), l'élargissement des exemptions fiscales pour les frais de garde d'enfants et des quotités exemptées pour les enfants.

6.2. Il importe pour le Mouvement Réformateur d'augmenter le taux d'emploi des femmes tout en veillant à laisser à chacune d'elles la possibilité de choisir de s'investir ou non professionnellement et tout en prenant en considération certaines particularités qui leur sont propres, notamment en matière de conciliation de vie privée et de vie professionnelle. (...) Le Mouvement Réformateur veut envisager diverses mesures pour mettre en avant le droit des femmes à vivre leur maternité tout en conservant l'accès au monde du travail.

Suivent diverses mesures précises concernant l'augmentation des structures d'accueil d'enfants et le statut de la femme « rentrante ».

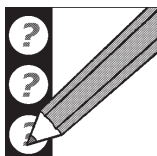
PS

A terme, le PS veut que chacun puisse se constituer des droits propres aux prestations sociales. (...) Cette option politique fondamentale permettra de régler les problèmes de niveaux d'indemnisation entre isolés, cohabitants et chefs de ménage. Une politique sociale complémentaire prendra néanmoins en compte les différences de charge à assumer par ces trois catégories d'allocataires sociaux.

Toute personne en âge d'activité professionnelle cotisera proportionnellement à sa capacité contributive. Les prestations sociales aux personnes sans (suffisamment de) ressources doivent être intégralement subventionnées par les pouvoirs publics. Cette individualisation des droits contributifs aux prestations sociales sera introduite progressivement, avec des régimes transitoires pour les situations acquises.

L'individualisation des droits doit s'appliquer à tous les secteurs de la protection sociale, et donc s'accompagner de la suppression de toutes les modulations des prestations sociales en fonction de la situation personnelle. Elle se traduira notamment par la suppression de la catégorie « cohabitant » dans tous les régimes de sécurité sociale. Un groupe de travail devra être mis en place dès le début de la prochaine législature pour concrétiser ces objectifs.

Le PS évoque aussi des mesures de soutien aux familles : soutien, notamment fiscal, à la création de structures d'accueil de l'enfance (0-12 ans) ; partage et aménagement le temps de travail afin de rendre vie professionnelle et vie de famille plus harmonieuses.



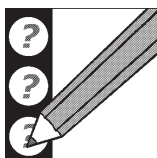
7. Renforcer la Sécu

Cette question se centre sur les 3 principales menaces à l'encontre de la Sécu :

1. Les réductions de cotisations patronales dépassent les 3,5 milliards d'euros par an, ce qui veut dire que chaque ménage, en moyenne, offre chaque année plus de 1.000 euros (50.000 fb environ) aux entreprises ... Ristournes toujours accordées « au nom de l'emploi »... quoique nul n'ait jamais constaté un réel effet sur l'emploi ! Sur ce point, notons aussi le double danger de la solution « financement alternatif ».

2. Le développement de régimes complémentaires de pension, basés sur le principe de la capitalisation : au lieu de répartir aujourd'hui la richesse d'aujourd'hui, on se donne l'illusion de pouvoir en transférer une partie vers l'avenir, en vendant des titres financiers aux mieux lotis, titres qui alimentent la spéculation financière et la course à la compétitivité dans les entreprises achetées par ces fonds de pension et autres groupes financiers.

3. La régionalisation de la Sécu, ou d'une de ses branches, qui serait un mouvement inverse à la nécessaire harmonisation de la protection sociale en Europe. Régionalisation souvent présentée comme une exigence de justice des « régions qui paie plus » - thèse parfaitement absurde : les



7. Renforcer la Sécu

régions ne paient rien à la Sécu, ni n'en bénéficient : seuls les travailleurs, avec ou sans emploi, cotisent à la Sécu et en perçoivent des prestations.

Le financement alternatif est la réponse-miracle à ceux qui dénoncent les ristournes de cotisations sociales ; on rassure son monde en disant : « *on accorde tant de milliards de ristournes aux entreprises, mais ne vous inquiétez pas, l'Etat versera un financement alternatif à la Sécu* ». D'abord ledit financement alternatif ne suit jamais entièrement - d'où un manque à gagner pour la Sécu, et *l'impossibilité* d'améliorer les prestations sociales ... Ensuite, même si financement alternatif il y a : qui le paie ? Faute de réponse à cette question, on risque bien de transférer le poids des cotisations (payées par les entreprises) sur de l'impôt (payé par les ménages) !

en bref

Sur le premier point - ristournes de cotisations et financement de la Sécu - nous avons d'un côté MR et CDH (pour un accroissement des ristournes de cotisations sociales, sans perspectives précises pour le financement de la Sécu), et de l'autre PS et ECOLO (« stop » à ces réductions ; pistes pour un financement alternatif), avec des nuances : ECOLO pousserait jusqu'au retrait ou à la reconversion des ristournes existantes ; le PS pourrait en accorder de nouvelles, sous conditions.

Le deuxième point est également un beau sujet politique, puisqu'il suscite une palette de 4 réponses bien distinctes, depuis l'option favorable aux pensions complémentaires (MR) jusqu'à la volonté de les freiner (ECOLO), en passant par une simple proclamation d'attachement à la Sécu, très générale (CDH) ou plus précise (PS).

Le troisième point est le plus facile - et donc le moins intéressant, à l'intérieur de l'espace politique francophone : nos 4 partis sont totalement opposés à la régionalisation de la Sécu.

7.1. Ristournes sur les cotisations patronales à la Sécu, financement.

Le CDH veut accroître les ristournes de cotisations sociales, comme le MR ; il donne même un chiffre : + 1,4 milliard euros en quelques années, spécialement pour les emplois occupés par les - de 25 ans, les + de 50 et les peu qualifiés ; ce qui porterait le total à environ 5 milliards euros, ou 200 milliards FB. Il propose même de supprimer totalement les cotisations sur les bas salaires. Ces largesses octroyées aux entreprises ne sont pas accompagnées de propositions précises de refinancement - seulement le regret que la réforme fiscale ait mangé toutes les marges...

ECOLO dénonce les masses de ristournes de cotisations sociales comme « sans effets notables sur l'emploi » ; et propose en conséquence : d'abord un moratoire sur le montant de ces ristournes, puis leur reconversion vers des ristournes conditionnées (création d'emploi ou RDTT) ou leur suppression. Quant au financement, Ecolo voudrait dégeler la subvention de l'Etat à la Sécu, et indique deux pistes pour récolter ces moyens : une taxe sur les énergies non-renouvelables (CO2) et une « CSG » - Cotisation Sociale Généralisée - prenant en compte les revenus autres que ceux du travail.

La position du MR est claire : il faut continuer à réduire les cotisations à la Sécu (baptisées « charges sociales »), en particulier sur les bas salaires. Quant au refinancement de la Sécu, qui sera bien nécessaire suite à ces nouvelles ristournes et à une série d'augmentations des dépenses suggérées (par ex. en soins de santé), le MR l'appelle de ses vœux (« *il faudra prospecter de nouvelles formes de financement ...* ») sans donner de pistes ni d'options politiques précises.

Le PS propose, également, d'instaurer un moratoire sur ces ristournes de cotisations, et d'augmenter massivement le financement alternatif, en imposant davantage les revenus des capitaux. Si ce mode de financement alternatif fonctionne, de nouvelles réductions de cotisations sociales pourraient être accordées, si elles sont conditionnées à des objectifs d'emploi ou de formation.

7. Renforcer la Sécu

7.2. Pensions complémentaires par capitalisation

Le CDH ménage la chèvre et le chou : les pensions complémentaires doivent rester... « un complément du régime général de Sécu – sans s’y substituer ». Pour consolider le régime légal, il lierait les pensions au bien-être et alimenterait mieux le « fonds de vieillissement » ; mais n’entend pas revenir sur les incitants aux pensions complémentaires. ECOLO veut redonner la priorité à la Sécu et à la pension légale : il ferait pour cela converger 3 mesures : augmenter les pensions pour garantir au pensionné 80 % de ses derniers revenus ; prélever des cotisations sur les assurances-pension complémentaires ; et affecter (une part de) ces cotisations au « fonds de vieillissement ».

Le MR veut encourager les pensions complémentaires, et plus globalement à des « formules de prévention personnelle » par des incitants fiscaux renforcés. Il pourrait (sous réserve) lier la pension minimale au bien-être, mais table sur l’idée que la pension légale ne suffira de toute façon pas. Deux remèdes, dès lors : le travail après l’âge de la retraite, et les pensions complémentaires (NDLR : pour ceux qui auront pu cotiser !)

Le PS annonce le même objectif qu’ECOLO pour la pension légale : 80% du dernier « net » (pour des revenus bas ou moyens), et liaison au bien-être ; il ajoute plusieurs propositions pour que les personnes ayant eu des carrières incomplètes ou de trop bas salaires puissent néanmoins bénéficier d’une pensions correcte. Sa réponse n’aborde pas, hélas, le thème des pensions complémentaires, qui était l’objet de notre question.

7.3. Régionalisation Sécu

Touchante unanimité, cette fois : le MR est « opposé à toute perspective de régionalisation ou de communautarisation » ; le CDH « rejette les thèses de privatisation et de régionalisation » ; le PS « s’oppose fermement à toute défédéralisation (...) et refusera de négocier quoi que ce soit à ce niveau » ; ECOLO, enfin, « n’acceptera pas le moindre pas vers une régionalisation », et affirme cela de concert avec Agalev (Verts flamands).



Le CDH souhaite consolider le système de sécurité sociale fédéral basé sur la solidarité et sur l’assurance.

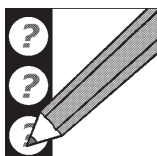
Le CDH **rejette les thèses de privatisation et de régionalisation**. Chacune à leur manière, elles contestent les nécessaires solidarités et mènent insidieusement à l’insécurité sociale et à une aggravation des différences de niveau et de qualité de vie.

Pour le CDH, les divers régimes d’assurance libre (fonds de sécurité d’existence, assurance hospitalisation, assurance pensions individuelles complémentaires, fonds de pension) **doivent rester complémentaires du régime général de la sécurité sociale et ne peuvent se substituer à ce dernier**. Le CDH souhaite ainsi notamment accorder une priorité à la consolidation des régimes légaux de pensions fondés sur la répartition ainsi qu’à l’alimentation obligatoire du « Fonds de vieillissement » en vue de faire face au choc démographique. (...)

Plutôt que d’affecter l’ensemble des marges de manœuvres budgétaires à la réforme fiscale, nous pensons que celles-ci doivent également servir :

- au relèvement des allocations de remplacement et à leur liaison au bien-être ;
- au relèvement des minima sociaux ;
- à la revalorisation des allocations d’invalidité et des pensions.

Il nous paraît essentiel aussi pour assurer l’avenir de la sécurité sociale d’adapter celle-ci aux nouveaux besoins de la société, notamment celui de la nécessité de faire face au vieillissement de la population (...). Aussi, le CDH propose que soit **créée une « assurance-autonomie » dans le cadre de la sécurité sociale fédérale**. Cette assurance devrait permettre à toute personne âgée en perte d’autonomie, peu importe le montant de ses revenus, de bénéficier d’une allocation dont le montant varie en fonction du degré de dépendance.



7. Renforcer la Sécu

Enfin, nous l'avons dit, le CDH souhaite reprendre une programmation pluriannuelle de la **réduction des cotisations sociales** dont l'ampleur pourrait atteindre **1, 4 milliards d'euros**. Il s'agit d'alléger les charges pesant sur le travail, en concentrant les réductions sur les publics les plus vulnérables au chômage de longue durée (personnes peu qualifiées, moins de 25 ans et plus de 50 ans), voir propose de **supprimer totalement les cotisations patronales sur les bas salaires**, cette proposition alliant préoccupation sociale (promouvoir l'emploi des moins qualifiés) et vision économique (réduire le coût du travail, simplification de l'arsenal des mesures pour l'emploi). Il ne s'agirait en aucun cas de « réductions indues sur les cotisations patronales qui menacent le financement » du système de sécurité sociale mais bien de réductions ciblées sur des catégories de personnes plus vulnérables sur le marché du travail.



Renforcer notre système de sécurité sociale et l'adapter aux nouveaux besoins sociaux, cela requiert un apport très important et structurel de moyens financiers nouveaux. *Concrètement, il s'agit de :*

1. Compenser les coûts croissants mis à charge de la gestion globale de la sécurité sociale des travailleurs salariés en augmentant à nouveau, de manière progressive, le **subventionnement de l'Etat fédéral**.
2. Mettre fin à la spirale de réductions inconditionnelles des cotisations patronales.
 - **moratoire** en euros courants de 2002 sur le volume global des réductions inconditionnelles.
 - De **transformer**, partiellement ou totalement, les réductions inconditionnelles en réductions conditionnelles visant à encourager la création nette d'emplois, la formation professionnelle et la réduction et/ou l'aménagement du temps de travail.
 - De **tendre vers la suppression** des réductions inconditionnelles et de la cotisation de modération salariale.
3. **Financer le Fonds argenté** par un prélèvement sur les capitaux assurés dans le cadre **des 2^{ème} et 3^{ème} piliers**. [= assurances complémentaires NDLR]
4. Dégager de **nouvelles ressources** pour la sécurité sociale. Ce financement alternatif de la sécurité sociale se traduit par deux mesures :
 - mise en œuvre d'une taxe sur l'usage des énergies non renouvelables (**taxe CO₂**) non pénalisante pour les travailleurs et les ménages à faibles revenus.
 - instauration d'une Cotisation Sociale Généralisée (**CSG**), neutre pour les revenus du travail.
5. Prélever des **cotisations sur les assurances complémentaires** privées contre les risques sociaux.
6. Pour limiter la tentation pour les travailleurs de recourir aux systèmes de capitalisation en pension, le premier pilier de pension doit offrir un revenu de remplacement « suffisant » ou plus précisément "socialement souhaitable", (...) qui n'entraîne pas une rupture brutale du niveau de vie de tous les actifs arrivés à l'âge de la pension. Compte tenu du traitement fiscal différencié entre revenus de remplacement et revenus professionnels, il s'agit de garantir au pensionné l'équivalent de 80% de ses derniers revenus professionnels nets d'impôts.
7. Les Verts flamands et francophones, Ecolo et Agalev, l'affirment ensemble, ce système de protection doit demeurer fédéral et unifié. Il s'agit d'un combat politique fondamental que nous menons ensemble. Il n'est pas question d'accepter le moindre pas vers une régionalisation.

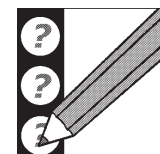


Pour le Mouvement Réformateur, la solidarité est une valeur centrale (...) Afin de maintenir ce lien social, le MR **s'oppose à toute perspective de régionalisation ou de communautarisation** de la sécurité sociale. Fondé sur la solidarité interpersonnelle, notre système de sécurité sociale doit rester une compétence de l'Etat fédéral (...).

Nous souhaitons maintenir un haut niveau de protection sociale pour tous, tout en veillant à favoriser les formules de **prévention personnelle** de certains risques de la vie. (...) Ainsi, plutôt que de contraindre les personnes âgées à l'exclusion, il faut adjoindre à la pension légale la possibilité de se constituer des pensions complémentaires et, par le travail rémunéré après la retraite, de poursuivre une vie active et heureuse. (...)

Par ailleurs, la sécurité sociale n'a pas de prix, mais elle a un coût. Son financement ne peut cependant être un fardeau qui accable le travail, car en tuant le travail par des cotisations sociales trop lourdes et une imposition excessive, on rend impossible toute solidarité (...)

Nous envisageons, ainsi, diverses mesures (...):



7. Renforcer la Sécu

- **Augmenter la norme de croissance du budget de l'Assurance-Maladie (...)**
- Favoriser le financement d'assurances-complémentaires **accessibles et durables.**
- Définir les champs respectifs de **l'assurance obligatoire** et de **l'assurance complémentaire.**(...)
- Veiller à être attentif aux **pièges à l'emploi.** Les augmentations des allocations sociales sont certes une bonne chose mais il faut veiller à ne pas (...) avoir des allocations sociales tellement importantes qu'il n'est pas intéressant de rechercher et d'accepter un travail. (...)
- Continuer à **réduire les charges sociales,** avec une attention particulière aux salaires les plus bas, afin de rétablir les conditions d'embauche dans le chef des employeurs

En ce qui concerne les pensions, notre priorité est de préserver un système de pensions qui **sauvegarde la répartition et permet les pensions complémentaires.** (...) nous nous engageons à garantir la viabilité du système de pension légal en alimentant régulièrement et de manière appropriée le fonds de vieillissement, en encourageant la réduction de la dette publique et en augmentant le taux d'activité.

Nous sommes également favorables aux mesures suivantes :

- la revalorisation du montant de la **pension minimale** par la liaison au bien-être (dans le respect de l'équilibre global de la sécurité sociale) et renforcement des incitants fiscaux pour les **pensions complémentaires** des 2^{ème} et 3^{ème} piliers.
- (...) favoriser l'accès des pensionnés à l'exercice d'une activité. Plus particulièrement pour les indépendants, nous encouragerons la suppression totale des limites du **travail autorisé après l'âge de la pension** (...)
- (...) poursuivre la **revalorisation des pensions des indépendants.** (...)

PS

(...) Pour l'ensemble des revenus de remplacement (pensions, chômage et prépension (...)) un mécanisme uniforme et automatique de **liaison au bien-être** doit être instauré (...)

A terme (...) il convient **d'individualiser les droits sociaux,** en garantissant les situations acquises. Cette option politique fondamentale permettra de régler les problèmes de niveaux d'indemnisation entre isolés, cohabitants et chefs de ménage. (...) L'individualisation des droits doit s'appliquer à tous les secteurs de la protection sociale (...) Elle se traduira notamment par la suppression de la catégorie « cohabitant » dans tous les régimes de sécurité sociale. (...)

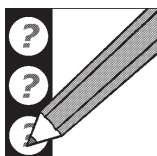
Le programme social du PS en matière de protection sociale repose sur douze grands axes :

1. Une **politique de santé** globale et cohérente : l'assurance obligatoire soins de santé est seule capable de préserver solidarité et accessibilité aux soins, au niveau fédéral. Le PS veut y **réinvestir 5 milliards d'euros** au cours de la prochaine législature (budget passe ainsi de 15 à 20 milliards d'euros).
2. **L'amélioration du niveau des revenus de remplacement** : le niveau des revenus de remplacement doit permettre d'assurer la sécurité d'existence de chaque personne dans l'incapacité de travailler (...)
4. La garantie de **l'avenir des pensions** : garantir un premier pilier de pensions viable et satisfaisant pour l'ensemble des pensionnés actuels et futurs. (...)
5. (...) afin d'assurer un maintien maximal de l'autonomie des personnes dépendantes, **créer une assurance autonomie fédérale,** en tant que branche de la Sécurité sociale. (...)

Le PS demande : qu'un **moratoire soit imposé sur les réductions de cotisations sociales non conditionnelles** (...); une évaluation rigoureuse de l'impact de ces réductions sur la création d'emplois. Qu'un financement alternatif massif de la sécurité sociale soit mis en oeuvre (...) Si ce financement est tel qu'il assure une sécurité sociale efficace et juste pour tous, qu'on poursuive une politique de réduction du coût du travail par des **diminutions des cotisations sociales** conditionnées (...)

Le PS propose trois améliorations majeures pour le futur :

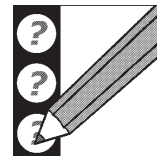
1. (...) garantir au pensionné au moins l'équivalent de **80% de ses derniers revenus professionnels nets d'impôts.** (...) Le premier pilier doit garantir ce revenu pour tous les travailleurs qui bénéficient de revenus bas ou moyens.
2. **liaison des pensions au bien-être** (...)
3. D'une part, pour certaines carrières (travail pénible, carrières plus courtes (...), temps partiel involontaire, etc.), le nombre d'années de travail « équivalent temps plein » nécessaire pour obtenir une pension



7. Renforcer la Sécu

complète doit être **inférieur à 45**. D'autre part, les conditions d'accès à la pension minimum doivent être assouplies pour les personnes contraintes au travail à **temps partiel ou intérimaire** pour échapper au chômage.

Le PS **s'oppose fermement à toute défédéralisation** de l'un ou l'autre élément de notre protection sociale. (...)



8. Une fiscalité juste

- 8.1. **Votre parti est-il résolu à mettre la question d'une fiscalité juste au centre de ses préoccupations plutôt qu'à une politique d'allègements fiscaux qui bénéficie principalement aux détenteurs de capitaux et donc à la population la plus aisée ?**
- 8.2. **Votre parti fera-t-il des priorités de la taxe sur les plus-values boursières, de la levée du secret bancaire, de la constitution d'un cadastre des fortunes ainsi que d'une taxe sur les fortunes, toutes choses qui distinguent la Belgique de ses autres voisins de l'Union européenne, à l'exception du Luxembourg ?**

en bref

Le CDH estime que la réforme fiscale arc-en-ciel était une réduction fiscale (sous-entendu pour les gros comme pour les petits). Il y a beaucoup d'inconvénients à des taxes sur les capitaux. La fiscalité juste s'atteindrait par une cotisation sociale généralisée CSG (assiette très large, taux unique, incluant travail, allocations sociales et capitaux). Reste à voir comment atteindre les capitaux sans levée du secret bancaire, cadastre des fortunes... ?

ECOLO défend une politique fiscale plus redistributive touchant les plus petits revenus (crédit d'impôt généralisé pour tous ceux-ci), mais aussi assouplir le secret bancaire, revoir les exonérations en matière de précompte mobilier, taxer les flux financiers spéculatifs...).

Pour le MR, un soupçon de fiscalité en moins pour les petits revenus, toujours rien comme taxe nouvelle sur les revenus des capitaux, attendre une coopération internationale, réduire la pression fiscale dans l'ensemble européen. Trop d'impôt tue l'impôt.

Pour le PS, la fiscalité est au centre d'un modèle de répartition et de solidarité. Rééquilibrer la fiscalité entre toutes les formes de revenus : diminution pour les bas et moyens revenus du travail, élargissement de l'assiette pour y intégrer les revenus de capitaux non fiscalisés, auxquels il faut adjoindre l'impôt des sociétés. Le PS est favorable à la taxation des revenus spéculatifs.

8. Une fiscalité juste



8.1. Le CDH a mis clairement la question d'une fiscalité juste au centre de ses préoccupations. Nous partageons votre analyse à propos de la réforme fiscale du gouvernement « arc-en-ciel » qui s'apparente finalement bien plus à un plan de réduction de la fiscalité qu'à une véritable réforme (...).

8.2. Notre parti ne fera pas des priorités de la taxe sur les plus values boursières, de la levée du secret bancaire, de la constitution d'un cadastre des fortunes ainsi que d'une taxe sur les fortunes. Nous pensons que les inconvénients inhérents à la mise en oeuvre de ces types de prélèvement sont plus importants que les résultats que nous pourrions en attendre.

Pour atteindre l'objectif d'une fiscalité juste, le CDH a la volonté d'instaurer une Cotisation Sociale Généralisée (CSG). (...)

L'instauration d'une Cotisation Sociale Généralisée (CSG) consiste en un prélèvement à taux unique sur une assiette très large, comprenant à la fois les revenus du travail, les allocations sociales et les revenus du capital. Toutefois, l'ensemble des revenus professionnels et de remplacement des ménages ferait l'objet d'un abattement à la base indexé (...)

Résultats escomptés d'une mise en oeuvre en Belgique : après suppression de différents prélèvements, le montant net de la CSG atteindrait environ 1.480 millions d'euros (soit 60 milliards de BEF). (...) Contrairement à d'autres prélèvements (cotisation CO2 Energie, Taxe de type « Tobin », etc ..) dont l'introduction n'est envisageable qu'au niveau de l'ensemble de l'Union européenne, la CSG peut donc être mise en oeuvre de manière autonome en Belgique.



D'une manière générale, Ecolo tient à promouvoir une politique des revenus qui fasse de l'égalité un enjeu fondamental. Ceci passe par la définition et la mise en place d'un plan d'action pluriannuel permettant à tous, isolés et ménages, de bénéficier d'un revenu mensuel au moins équivalent à environ 800 euros pour une personne isolée ou 1.600 euros pour un couple avec deux enfants (soit la norme choisie par l'Europe pour définir la pauvreté monétaire).

ECOLO souhaite rendre la fiscalité plus redistributive et rééquilibrer la répartition des charges fiscales entre catégories de revenus.

Si la réforme de l'impôt des personnes physiques en cours d'exécution apporte de premiers correctifs en ce sens, ils doivent être renforcés par de nouvelles mesures. Il s'agit, entre autres, de :

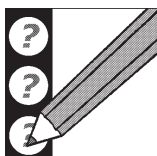
- Augmenter le revenu exonéré d'impôt (...)
- Généraliser le crédit d'impôt (...)
- Alléger la fiscalité sur le travail en restructurant l'impôt.

Pour restructurer la fiscalité et donc trouver les moyens pour **augmenter le pouvoir d'achat des petits revenus et des revenus du travail**, Ecolo propose, notamment, de :

- Revoir, à l'impôt des personnes physiques, le régime des plus-values réalisées sur la vente d'immeubles bâtis (en dehors de la maison d'habitation personnelle)
- Soumettre l'exonération des plus-values sur actions (...)
- Restreindre davantage encore les possibilités pour le secteur bancaire d'échapper aux conditions du seuil de participation en matière de revenus définitivement taxés.
- Assouplir le secret bancaire (...)
- Revoir complètement le Code de l'Impôt sur les Revenus (CIR) et des arrêtés royaux d'exécution en matière d'exonérations de précompte mobilier, (...)

ECOLO estime indispensable de consolider et d'améliorer un financement durable de la sécurité sociale, en transférant une partie des charges qui pèsent sur le travail vers la fiscalité environnementale et vers la taxation du capital (voir point 7). (...)

Outre les mesures fiscales énoncées plus haut, Ecolo propose une taxation des flux financiers, visant toutes les opérations non justifiées par le bon fonctionnement de l'activité économique réelle (...). Son efficacité pourrait être naturellement plus grande si elle était instaurée au niveau européen.



8. Une fiscalité juste



8.1. L'impôt est la contribution de chaque citoyen à la communauté à laquelle il appartient pour que celle-ci puisse assurer des missions fonctionnelles et sociales impossibles à couvrir individuellement.

L'impôt est donc nécessaire.(...) Le principe selon lequel « **trop d'impôt tue l'impôt** » gardera toujours sa pleine vérité. Le contribuable doit être informé de ce que l'on fait avec son argent. (...) Voici ce qui a été fait, voici ce qu'il est possible de faire et avec quels moyens. C'est que nous appelons la juste promesse. Les Réformateurs tiennent à poursuivre la réduction de la pression fiscale qui pèse sur les revenus du travail et sur les sociétés (...) L'impôt équitable est celui qui permet aux citoyens de contribuer à l'effort commun en proportion de leurs revenus. Il est totalement inacceptable de faire porter sur les épaules plus fragiles une contribution excessive. A ce titre, la poursuite et l'intensification de la lutte contre la fraude fiscale est une exigence légitime de civisme. En terme de propositions, le Mouvement Réformateur souhaite notamment :

- augmenter le minimum imposable jusqu'au niveau du minimex.(...)
- rendre le crédit d'impôt plus simple et en assouplir les conditions d'accès.
- augmenter le montant des revenus concernés par le crédit d'impôt de 14.140 euros avant indexation à 20.000 euros
- augmenter le montant du crédit d'impôt qui est actuellement de 440 euros avant indexation.

8.2. De multiples voix se font actuellement entendre pour réclamer de nouvelles formes d'imposition. Elles doivent être dénoncées parce qu'elles visent uniquement à une augmentation de la pression fiscale globale et qu'elles ne s'accompagnent pas d'une réflexion d'ensemble sur notre système d'imposition. **Les Réformateurs s'opposent à toute forme d'imposition supplémentaire des revenus du travail ou de l'épargne. (...) Il ne s'agit pas de taxer plus mais de taxer mieux.** (...) La coordination supranationale correspond désormais à la priorité pour mener une politique fiscale cohérente et plus juste. Dans cette optique, un accord est intervenu entre les quinze sur la fiscalité de l'épargne. (...) Ainsi, les européens seront soumis au même traitement fiscal. Les Réformateurs souhaitent que cette harmonisation fiscale au niveau européen soit poursuivie pour éviter toute concurrence déloyale entre Etats au sein de l'Europe et réduire aussi progressivement la pression fiscale dans l'ensemble de l'espace économique européen.

PS

La fiscalité est au centre de notre modèle de répartition et de solidarité. Elle finance notre bien être à travers nos services publics, nos infrastructures ou encore nos écoles, et contribue (...) à consolider notre système de protections sociales. Pour être juste, la fiscalité doit tenir compte de la capacité contributive de chaque citoyen et constituer un

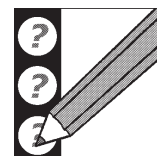
encouragement à l'investissement et à la création d'emploi. En ce sens, le Parti Socialiste considère que les revenus du travail sont trop lourdement taxés et a, pour cette raison, souscrit sous cette législature à une importante réforme de la fiscalité des personnes physiques, en obtenant de nombreuses mesures pour les bas et moyens revenus.

Le PS propose de poursuivre cette réforme de la fiscalité par un rééquilibrage entre toutes les formes de revenus, en phase avec l'importance croissante des revenus de capitaux. Des années 70 à nos jours, la part de ces revenus dans le revenu national global a en effet doublé pendant que la part des revenus salariaux et de l'activité indépendante a dans le même temps diminué. Si l'on compare la part dans les finances publiques de la fiscalité sur les revenus de capitaux (le précompte mobilier) à celle qui pèse sur les revenus du travail (le précompte professionnel et les contributions émanant du travail indépendant), la première est 15 fois inférieure à la seconde.

Le PS propose de poursuivre la diminution de la fiscalité sur les bas et moyens revenus du travail et, dans le même temps, **un élargissement de l'assiette soumise à l'impôt des personnes physiques pour y intégrer les revenus de capitaux non fiscalisés.**(...)

A l'impôt des sociétés, le PS est là aussi favorable à un rééquilibrage de la fiscalité entre les différents secteurs d'activités et à une réforme de la fiscalité des revenus spéculatifs. (...)

Dossier élections



9. Une Constitution pour une Europe démocratique et sociale

9.1. Comment vous engagez-vous à maintenir l'article 23 de la Constitution belge et à sauvegarder les droits sociaux à prestation (allocations de chômage, droit au revenu d'intégration, droit à la pension de retraite) si, comme cela s'annonce, ces droits sont exclus de la Constitution européenne ?

en bref

Sur ce point, il y a unanimité entre les 4 partis : la Charte des Droits fondamentaux doit faire partie intégrante du texte de la future constitution européenne. Toutefois, alors que le MR se satisfait de cette mesure, les 3 autres partis souhaitent aller plus loin : le CDH souhaite des mesures spécifiques de lutte contre la pauvreté, Ecolo et le PS souhaitent inclure des droits sociaux supplémentaires dans la Charte. D'autre part, tant le CDH qu'Ecolo et le PS n'envisagent pas d'alignement de la Constitution sur la Constitution européenne.

Pour le CDH, le droit européen ne doit pas être prééminent sur le droit national si ce dernier contient des mesures plus protectrices. Il reconnaît que la politique sociale au niveau européen est très insuffisante à l'heure actuelle mais que sa réalisation dépend du niveau des finances publiques des différents Etats. La lutte contre la pauvreté doit devenir l'un des objectifs de l'Union. Concrètement, il se réaliserait par l'accès à l'emploi au moyen de formations adéquates (c'est-à-dire en fonction des besoins des entreprises).

ECOLO, Comme le CDH, ne considère pas le droit européen comme prééminent sur le droit national. Il estime que le modèle social européen est actuellement mal défini et voudrait voir un certain nombre de droits sociaux figurer clairement dans le texte de la Constitution (reconnaissance des services publics, plein emploi...) L'intégration de la Charte des droits fondamentaux ne représente cependant qu'un point de départ, cette dernière devant par la suite inclure d'autres droits tels que les droits syndicaux ou le droit à un revenu minimal. Enfin, le processus décisionnel au sein de l'Union ne devrait plus subir la suprématie du Conseil économique Ecofin et inclure davantage les dimensions sociales et environnementales.

Le MR se félicite que la Belgique ait demandé que le texte intégral de la Charte des droits fondamentaux figure en bonne place dans la Constitution européenne. La Charte représente à ses yeux une garantie suffisante de maintien des droits sociaux.

Le PS affirme clairement d'une part que la Charte européenne ne peut prédominer sur la Constitution nationale, et d'autre part que l'intégration de la Charte des droits fondamentaux dans le texte de la future constitution européenne n'est qu'un point de départ (point commun avec Ecolo). Les droits sociaux qu'il voudrait voir intégrés à la Charte ne sont toutefois formulés que sous forme d'objectifs (plein emploi de qualité, accès à des services publics...). Enfin, le PS voudrait voir la mise en place d'un gouvernement économique et social européen, et, initiative novatrice, mentionne la création d'un Conseil européen du travail, mais sans en préciser les modalités.

9.2. Que comptez-vous exiger dans le texte de la Constitution européenne pour ne pas faire subir aux citoyen(ne)s une régression des droits sociaux et la baisse du niveau de vie après l'élargissement de l'Union européenne ?

en bref

Les réponses sont ici beaucoup plus contrastées. Pour Le MR l'élargissement de l'Union européenne ne représente en aucune manière un risque pour le maintien des droits sociaux.

Le CDH reconnaît l'importance du « fossé social » qui sépare les pays membres des pays candidats et s'inquiète de la concurrence entre états que pourrait créer cette situation. Pour y remédier, il voudrait voir les acquis communautaires appliqués dans la réalité et pas seulement transcrits dans les textes. D'autre part, un programme de formation adapté et volontariste devrait permettre aux travailleurs belges de résister aux possibles délocalisations, ce qui sous-entend qu'un certain nombre de travailleurs belges sont sous-qualifiés et que les travailleurs des pays candidats sont destinés à accepter des emplois peu valorisants.

Le MR affirme que l'élargissement ne représente aucun risque de régression des droits sociaux puisque ce sont

9. Une Constitution pour une Europe démocratique et sociale

les pays candidats qui devront s'adapter aux standards européens et non l'inverse. D'autres part les délocalisations ne sont pas à craindre parce que d'une part le bas coût de la main d'œuvre n'est pas prééminent dans le choix des implantations et, d'autre part, les salaires y ont fortement progressé, ce qui est, il faut l'admettre, plutôt contradictoire.

ECOLO et le PS ne font pas d'allusion spécifique à la question de l'élargissement.



Le CDH défend le principe (...) selon lequel des standards sociaux européens ne peuvent pas empêcher un Etat membre de garder ou d'adopter des mesures plus protectrices si celles-ci ont une justification sociale. Ce n'est pas parce que les droits repris à l'article 23 de la Constitution belge ne sont pas repris dans la Constitution européenne que ceux-ci ne seront pas maintenus au niveau belge. C'est tout le contraire (...)

A Lisbonne, les gouvernements se sont engagés à oeuvrer en faveur d'un nouvel objectif stratégique : devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde (...) Si économie et social ne vont pas l'un sans l'autre, (...) à l'échelle européenne, la politique sociale a encore un long chemin à faire pour que l'Union européenne soit une intégration équilibrée. Des finances publiques saines doivent l'accompagner d'investissements sociaux importants. (...)

• Lutter contre la pauvreté

Les développements de l'Union n'ont pas empêché le maintien d'un pourcentage trop important de personnes vivant en-dessous du seuil de pauvreté. L'élargissement de l'Union aux nouveaux membres va aggraver cet état de fait. (...) Le CDH propose notamment :

- d'inscrire l'objectif de la lutte contre la pauvreté dans les missions de l'Union (...)
- d'inviter la Commission à proposer des mesures d'intégration des personnes pauvres dans les programmes d'emploi et de formation et dans le dialogue avec les entreprises dans le cadre du Forum multi-partenaires pour la responsabilité sociale des entreprises.

• Maintenir le principe de solidarité dans une Europe élargie

(...) Considérant les disparités (...) au niveau salarial et au niveau de la protection sociale entre les pays candidats et les Quinze, l'élargissement ne peut être un prétexte pour exacerber une concurrence déloyale entre les 25 futurs membres ni pour niveler vers le bas les politiques sociales. A cet égard, le CDH souhaite :

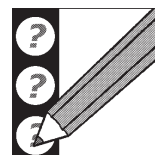
- (...)
- l'adoption et la mise en oeuvre de règles communes effectives. L'intégration de la législation européenne par les pays candidats, l'acquis communautaire, doit être une réalité sur le terrain (...)
- une attention particulière sur la formation en Belgique. Même si les analyses confirment tant une balance des échanges positive pour la Belgique qu'un risque de délocalisation limité, il est essentiel que nous prenions des mesures efficaces, notamment en terme de formation, pour protéger (...) les travailleurs les plus susceptibles d'être confrontés à ces risques.



L'article 23 de la Constitution belge subsistera de facto nonobstant l'évolution du droit européen. Ecolo se montre, néanmoins, extrêmement attentif à l'évolution de celui-ci (...).

Le modèle social européen, qui repose sur un équilibre entre prospérité économique et justice sociale, devra impérativement être mieux défini dans la future Constitution européenne. Cela implique de renforcer dans le traité la reconnaissance du rôle des services publics et des services d'intérêt général (SIG) pour assurer le maintien des principes de solidarité, d'universalité, d'équité, de qualité, d'accessibilité et d'adaptabilité. Cela suppose aussi de hisser le plein emploi de qualité au rang d'objectif cardinal de l'Union européenne pour garantir à chacun une sécurité d'existence. (...) l'Union doit également promouvoir l'inclusion sociale des citoyens et la viabilité des systèmes nationaux de protection sociale en veillant au respect de l'équilibre entre la « soutenabilité » financière des pensions, leur finalité sociale et la juste répartition inter-générationnelle des efforts à consentir.

Renforcer le modèle social européen impose d'intégrer la Charte des droits fondamentaux dans le futur traité. (...) l'Union démontrera son attachement au respect des droits sociaux dans toutes ses politiques. Cependant, l'intégration de la Charte dans le traité ne peut représenter qu'un point de départ. Il faudra



9. Une Constitution pour une Europe démocratique et sociale

améliorer et élargir la Charte à d'autres droits. Ceci concerne en particulier les droits syndicaux dont le droit de grève ainsi que le droit au logement, à une pension minimale et au revenu minimal, aux soins de santé, à l'accès à des services publics et aux services d'intérêt général ou encore à la formation tout au long de la vie. L'insertion de la Charte dans le traité ne doit, par ailleurs, pas occulter la nécessité de donner une personnalité juridique à l'Union européenne pour qu'elle puisse adhérer à la Convention européenne des Droits de l'Homme ou à d'autres instruments internationaux, tels que la Charte sociale de Turin, adoptée dans le cadre du Conseil de l'Europe.

Pour concrétiser ces objectifs, l'Union européenne doit se doter d'une procédure de décision efficace et légitime qui intègre les dimensions économique, sociale et environnementale et qui dessaisisse le Conseil Ecofin de son rôle prédominant en mettant les Conseils sociaux et économiques sur pied d'égalité. Elle doit aussi renforcer la coordination des politiques économiques pour éviter qu'un Etat membre ne puisse organiser la concurrence sur le plan fiscal et social et porter ainsi atteinte à la solidarité indispensable entre les membres d'une même entité économique.



(...) le MR se félicite du consensus qui s'esquisse au sujet de l'intégration de la Charte des droits fondamentaux comme élément juridiquement contraignant de la constitution européenne. Cette intégration de la Charte dans la future constitution européenne comprendra bien entendu le chapitre IV relatif à la solidarité et l'article 34 relatif à la sécurité sociale et à l'aide sociale :

- L'Union reconnaît le droit d'accès aux prestations de sécurité sociale et aux services sociaux assurant une protection dans des cas tels que la maternité, la maladie, les accidents du travail (...).
- Afin de lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté, l'Union reconnaît le droit à une aide sociale et à une aide au logement destinées à assurer une existence digne à tous ceux qui ne disposent pas de ressources suffisantes (...).

Les valeurs, les droits fondamentaux et les libertés que garantit la Charte européenne des droits fondamentaux forment la base du processus d'unification européenne. (...) la Belgique (...) a demandé de concert avec la France et l'Allemagne que le texte intégral de la Charte des droits fondamentaux figure en place éminente dans le traité constitutionnel européen. (...)

Pour ce qui concerne vos craintes de voir l'élargissement aller de pair avec une régression sociale: l'adaptation des régimes de protection sociale des PECO fait aujourd'hui partie de l'acquis communautaire, notamment au travers des directives relatives à la libre circulation des travailleurs, l'égalité des chances, le droit au travail, la santé ou la sécurité au travail.

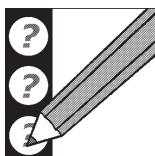
Il faut relativiser les risques de dumping social. En fait, la peur de délocalisations vers les pays à bas salaires s'est avérée non fondée lors des précédents élargissements, notamment à l'Espagne ou à la Grèce. Les facteurs de localisation sont loin de se limiter aux seuls écarts de salaires comme le montrent toutes les enquêtes. Plus des 2/3 des investissements directs seraient ainsi motivés par la conquête des marchés est-européens (...) si les coûts de main d'oeuvre restent encore faibles, les cotisations sociales sont élevées dans les PECO du fait des difficultés de recouvrement alors que les salaires ont connu partout une progression rapide.



Le PS est favorable à l'intégration de la Charte européenne des droits fondamentaux dans la future Constitution européenne. **Cette intégration ne peut toutefois constituer qu'une première étape** : à terme (...) il faudra compléter le texte de la Charte, qui reste insatisfaisant du point de vue des droits sociaux.

(...) la Charte pourra être un instrument utile dès lors qu'elle pourra servir d'instrument de promotion de ces droits. (...) Les institutions européennes seront obligées d'en respecter les dispositions, de même que tous les Etats lorsqu'ils mettent en œuvre le droit communautaire. L'intégration de la Charte n'aura aucun effet sur les Constitutions nationales. (...) le texte de la Charte ne présume en rien des politiques économiques ou sociales qui seront menées par l'Union. (...)

Les Etats membres voient s'éroder leur capacité d'assurer la protection sociale de leur population. Les systèmes sociaux sont confrontés à des défis inéluctables: ils nécessitent plus de ressources (...) vieillissement



9. Une Constitution pour une Europe démocratique et sociale

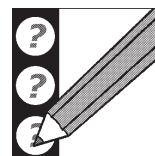
des populations (...) l'intégration des marchés et le développement de la mobilité du capital et du travail (...) font peser un risque réel de forcer les systèmes sociaux à se concentrer sur l'aide sociale de base tandis que se construirait peu à peu un marché unique de la protection personnelle et des instruments d'assurances. (...)

(...) l'Union européenne peut aider les Etats à récupérer le contrôle sur leurs politiques sociales nationales en fixant pour les Etats membres des objectifs communs généraux. (...)

(...) au sein de la Convention, le PS défend notamment les priorités suivantes :

- Renforcer les objectifs sociaux de l'intégration européenne pour qu'ils incluent de hauts niveaux de protection sociale et de santé publique, le relèvement des niveaux de vie, la lutte contre l'exclusion sociale et toute forme de discrimination, **le plein emploi de qualité dans une économie sociale de marché**, l'accès de tous à l'éducation, à la formation et à des services d'intérêt général et des services publics de qualité (...).
- (...). Une clause doit être introduite dans le traité qui garantisse que dans toutes ses politiques [de l'Union] (...) les objectifs sociaux fondamentaux tels que l'accessibilité, la qualité ou la soutenabilité financière de la protection sociale seront pris en compte.
- Mettre sur pied un gouvernement économique et social européen: (...) le Conseil des ministres serait chargé de définir les grandes orientations de politique économique, sociale et d'emploi. (...) Le gouvernement économique et social de l'Union (...) devrait consulter le Parlement européen sur les grandes orientations annuelles (...). De même, les parlements nationaux devraient être consultés. (...)
- **Développer le dialogue social européen** et améliorer les possibilités de conclure des accords sociaux collectifs européens et de les rendre contraignants. Un Conseil européen du travail devrait être mis sur pied à cette fin. (...)

Dossier élections



10. Stop à la clandestinisation des travailleurs immigrés

10.1. Etes-vous favorables à la régularisation massive, régulière et très simple des travailleurs sans papiers présents en Belgique ?

en bref

Ce thème est un de ceux où nous avons pu le mieux voir les partis à l'oeuvre. Aucun parti n'est opposé à des régularisations futures, mais selon des modalités très différentes : le MR penche pour des régularisations ponctuelles au cas par cas, le CDH et Ecolo et le PS pour une procédure permanente.

Le CDH se prononce pour une procédure de permanente de régularisation, sans toutefois en préciser les modalités.

ECOLO reconnaît que la précédente campagne de régularisation a laissé sur le carreau un certain nombre de « régularisables » et défend l'instauration d'une Commission permanente de recours des étrangers, qui permettrait aux étrangers qui en font la demande d'être régularisés selon des critères objectifs.

Le MR estime que la saturation du système d'accueil est en grande partie due à un nombre majoritaire de demandes abusives. Le MR se dit favorable à des régularisations au cas par cas allant de pair avec l'expulsion des illégaux indésirables.

Pour le PS, la régularisation doit être possible pour les étrangers qui peuvent démontrer qu'un retour chez eux est impossible ou qui ont développé des attaches durables en Belgique. Le PS souhaite également améliorer la protection des étrangers au niveau législatif au moyen de nouveaux statuts, mais sans autre précision.

10. Stop à la clandestinisation des travailleurs immigrés

10.2. Quelle est votre attitude face aux projets « d'importation de main d'oeuvre très qualifiée » développés à l'OMC et dans l'Union Européenne ?

en bref

Seuls ECOLO et le PS se sont penchés en détail sur la question de l'importation de main d'oeuvre très qualifiée. Ecolo y est franchement opposé tandis que le PS souhaite la mise en place de politiques non-discriminatoires.

Le CDH souhaite ouvrir un débat au niveau européen sur les migrations, et souhaite la mise en place de politiques non-discriminatoires en cas d'importation de main d'oeuvre étrangères, mais selon quelles modalités ?

ECOLO voit dans la politique d'importation de main d'oeuvre qualifiée telle que proposée par l'UE une atteinte et aux possibilités de développement des pays ainsi ponctionnés, et à la législation du travail belge qui se base sur un rapport rémunérations/qualifications. Le salaire minimum étant la seule obligation à laquelle sont tenues les entreprises, la préférence donnée à d'autres critères tels que l'expérience professionnelle remettrait en cause l'actuelle législation et entraînerait inévitablement les salaires à la baisse.

Le MR ne fait aucune allusion au projet d'importation de main d'oeuvre très qualifiée.

Le PS fait exactement la même analyse qu'Ecolo. Néanmoins, selon lui, les effets d'une telle politique d'importation pourraient être contrecarrés par la mise en place de politiques non-discriminatoires et par la concertation sociale.

10.3. Etes-vous favorable au droit de vote pour les immigrés installés en Belgique ? Dans quelles conditions ?

en bref

Unanimité de tous les partis sur l'octroi du droit de vote aux étrangers non-européens après 5 ans de résidence en Belgique (après avoir « durablement » résidé). Le MR y ajoute quelques exigences, comme l'obligation de rédiger une « déclaration démocratique » (mesure inscrite dans le Code de la Nationalité). Rappelons que le MR, sous pression du VLD a finalement voté contre l'attribution de ce droit de vote sous le gouvernement arc-en-ciel.

Le CDH ajoute les élections provinciales aux communales.

ECOLO y ajoute le niveau régional et européen. ECOLO est aussi le seul des partis à faire du droit de vote des résident étrangers non-européens une condition incontournable de son entrée au gouvernement.

Le PS exige sa mise en place dès la prochaine législature.



Au cours de la prochaine législature, il est indispensable d'avoir un réel débat démocratique sur les questions liées aux droits d'asile et à l'immigration, afin d'y apporter des réponses humaines, justes et durables.

Pour répondre directement à vos trois sous-questions, le CDH propose notamment :

- 10.1 **d'instaurer une procédure permanente de régularisation ;**
- 10.2 d'ouvrir un véritable débat européen sur les évolutions démographique et les flux migratoires. Nous serons particulièrement attentif au fait que toute politique qui viserait à « importer de la main d'oeuvre étrangère » soit non-discriminatoire ;
- 10.3 **d'accorder le droit de vote et d'éligibilité aux élections communales et provinciales aux étrangers** non ressortissants de l'Union européenne domiciliés depuis au moins cinq ans en Belgique.

10. Stop à la clandestinisation des travailleurs immigrés



10.1 Un certain nombre de personnes qui auraient pu ou pourraient être régularisées se trouvent aujourd'hui encore coincées dans une situation irrégulière (...). La seule possibilité de régularisation pour les personnes en situation irrégulière est une demande faisant référence à l'article 9 de la loi de 1980 concernant les demandes d'autorisations de séjour pour circonstances exceptionnelles. Cette possibilité est toutefois soumise à arbitraire puisque qu'elle dépend (...) uniquement de l'appréciation du ministre de l'Intérieur. Par ailleurs, en matière d'autorisation de séjour, les décisions sont prises par l'Office des Etrangers sans pouvoir faire l'objet d'un véritable recours juridictionnel sur le fond.

ECOLO défend (...) l'**instauration d'une Commission permanente de recours des étrangers**, compétente pour traiter des recours contre les décisions prises en application de la loi de 1980. Sur base de cette loi et des critères de l'opération de régularisation, elle permettrait de fixer des critères objectifs aux demandes de séjour et de régularisation (...).

10.2. Importer dans nos pays de la main-d'oeuvre qualifiée (...) est une politique basée sur l'élitisme et la loi du plus fort, qui permet aux entreprises de réduire leurs coûts par le recours à une main-d'oeuvre qualifiée meilleur marché. **ECOLO prône le développement économique endogène de chaque pays (...) dans un projet de société solidaire et non dans un projet de société de marché.**

Les propositions faites par l'Union européenne dans le cadre des négociations AGCS comportaient plusieurs conséquences perverses : l'option d'accorder un permis de travail aux personnes très qualifiées se révélait contradictoire avec notre législation qui se base uniquement sur le critère de la rémunération annuelle. Ce critère est le seul test de nécessité économique que notre pays pratique et qui est de portée générale car il couvre tous les secteurs. Il doit être considéré comme une méthode de contrôle de la réalité de la spécialisation du candidat prestataire de services. **Si on ne retient plus ce critère du salaire mais celui du diplôme ou de l'expérience professionnelle, on remettrait en cause notre législation sociale.** Cette situation entraînerait aussi une pression à la baisse des salaires, la seule obligation à laquelle pourraient être soumises les entreprises demandeuses étant le respect du salaire minimum !

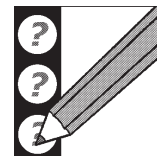
10.3. Au nom du droit à la citoyenneté, indépendant de la nationalité, **ECOLO revendique le droit de vote et d'éligibilité aux niveaux communal, provincial, régional et européen** pour tous les étrangers qui résident sur le territoire de l'Union européenne depuis au moins 5 ans. S'il participe aux négociations pour la constitution du nouveau gouvernement fédéral, **ECOLO fera du droit de vote des résidents étrangers non-européens une condition incontournable de son entrée au gouvernement.** (...)



10.1. Notre vision en matière de politique d'asile et d'immigration repose sur deux principes : humanité et responsabilité. **Il est de la responsabilité de l'Etat de contrôler les flux migratoires**, dans le respect des dispositions internationales applicables en la matière, pour mettre fin à la saturation de notre système d'accueil. Cette saturation, due à une toute grande majorité de demandes manifestement abusives, se faisait en effet au détriment de personnes qui pouvaient réellement se prévaloir de la qualité de réfugié politique. Cette politique devait se concrétiser de la façon suivante : **opération ponctuelle de régularisation selon des critères précis, amélioration et accélération de la procédure d'asile, et politique d'éloignement effectif des illégaux.** (...)

10.3. En ce qui concerne le droit de vote des étrangers, **nous sommes partisans de la mise en oeuvre de l'octroi du droit de vote aux ressortissants étrangers aux élections communales.** Toutefois, le MR rappelle que la mise en oeuvre du principe doit s'accompagner de balises :

- 1/ Le droit de vote accordé aux ressortissants non européens (...) doit être identique à celui accordé aux ressortissants de l'Union européenne, conformément aux obligations nationales et supranationales de la Belgique. (...)
- 3/ Seul l'étranger hors Union Européenne **qui réside légalement de manière ininterrompue depuis 5 ans en Belgique** peut bénéficier du droit de vote.
- 4/ L'étranger qui souhaite participer à la vie électorale **doit faire une déclaration de conviction démocratique** telle que celle visée à l'article 21 du Code de la Nationalité.
- 5/ La loi du 27 janvier 1999 a introduit le droit pour les ressortissants européens de devenir électeur et éligible en Belgique dès les élections communales d'octobre 2000. Cependant, les dispositions transitoires (...) postposent jusqu'en octobre 2006 le droit pour ces ressortissants européens d'exercer une fonction au sein du collège échevinal. L'on a considéré (...) que ces élus devaient préalablement se familiariser avec l'exercice d'un mandat électoral avant d'envisager d'exercer des fonctions exécutives (...). Par identité de motifs, il ne peut être accepté que des élus hors Union européenne puissent exercer une



10. Stop à la clandestinisation des travailleurs immigrés

fonction communale exécutive dès leur première participation au système électoral belge. La nomination d'échevins hors Union européenne n'est dès lors envisageable qu'à partir de 2012. (...)

PS

10.1 Sur la régularisation des sans-papiers.(...) Le PS veut créer de nouveaux statuts de protection pour les personnes dont les droits fondamentaux sont menacés.

Cela implique notamment un mécanisme de protection subsidiaire à celui prévu par la Convention de Genève et l'inscription dans la loi de dispositions prises à ce jour par voie de circulaire (victimes de la traite des êtres humains, mineurs non accompagnés...).

Pour le PS, il faut éviter d'alimenter la clandestinité et envisager la régularisation du séjour de personnes qui démontrent que le retour au pays d'origine n'est pas possible, comme c'est le cas pour certains déplacés qui ont tout perdu dans leur pays d'origine du fait de la situation politique (...).

Le PS propose (...) d'accorder un droit de séjour aux étrangers qui ont développé dans notre pays des attaches durables (...) de créer un dispositif légal garantissant au demandeur le droit de faire valoir ses arguments (...).

10.2. Concernant les projets de l'OMC et de l'Union européenne en matière d'immigration Le danger des projets « d'importation de main d'œuvre très qualifiée » via les négociations sur les services dans le cadre de l'OMC est bien réel. (...) [et] risquent d'entraîner une pression des rémunérations à la baisse étant donné que des prestataires de services étrangers sur notre marché de l'emploi pourraient accepter de venir travailler dans notre pays pour un salaire inférieur à celui habituellement donné à des travailleurs belges à qualification identique. En effet, la seule obligation à laquelle serait soumise leur employeur serait de respecter le salaire minimum en vigueur. (...)

Dans un futur proche, l'Union européenne sera en principe pleinement compétente en matière d'immigration. Elle a lancé un débat dans les pays membres sur les modalités de la gestion des mouvements de population. Le PS s'inscrit dans l'approche de la Commission européenne et souhaite bâtir une politique d'immigration fondée sur les principes suivants :

- Distinguer clairement l'immigration fondée sur un droit (...) et l'immigration de travail, conditionnée par les besoins du marché du travail du pays d'accueil. (...)
- (...) mettre en œuvre tous les moyens politiques et légaux pour lutter contre les discriminations sur le marché de l'emploi;
- Pour éviter que l'immigration ne devienne un instrument de dumping social, (...) associer la concertation sociale et les régions aux décisions relatives à l'appel de main d'œuvre étrangère.

10.3 Sur le droit de vote des étrangers : (...) Le PS exige la reconnaissance du droit de vote et d'éligibilité, dès la prochaine législature, à tous les citoyens qui résident durablement sur notre territoire, sans égard à leur nationalité. Chaque citoyen devrait être en mesure d'exercer ce droit de citoyenneté élémentaire lors des prochaines communales, en 2006.

11. Les services ne sont pas à vendre !

L'AGCS menace notre démocratie, notre sécurité d'existence et notre modèle social.

Vous engagez-vous à :

- 11.1. Demander un moratoire sur la suite des négociations pour évaluer ce qui a été mis en œuvre depuis 1994 ?
- 11.2. Demander la révision du mandat donné à la Commission Européenne ?
- 11.3. Exclure du champ d'application : les services sociaux, ceux de l'environnement, des transports, de la poste, de l'audiovisuel, de la culture, de la santé et de l'éducation ?

11. Les services ne sont pas à vendre !

en bref

La synthèse n'est pas facile à faire pour cette question, les réponses étant très différentes.

Disons, pour être rapide, que si, pour le CDH, la mondialisation est facteur de progrès économiques et « Humains », il faut néanmoins des balises pour réduire les écarts de développement. L'AGCS doit donc stipuler explicitement des objectifs sociaux et environnementaux.

ECOLO souligne que le parlement fédéral a voté des motions qui encadrent strictement les négociations de l'AGCS (Comment cela a-t-il pu échapper aux autres partis ?).

Pour le MR, la réponse est non aux trois questions soit parce qu'il n'y a, à leurs yeux, pas de danger réel, soit parce qu'une nouvelle négociation donnerait des résultats pires encore.

Le PS veut intégrer une définition claire des services marchands et non marchands pour exclure ces derniers du champ d'application de l'AGCS et permettre de définir un nouveau mandat européen.



(...) La recherche d'un développement équilibré entre le nord et le sud doit permettre à l'humanité de bénéficier de la mondialisation.

La mondialisation n'est pas fatalement mauvaise. La mondialisation peut offrir une chance de progrès pour l'Humanité. Le développement du commerce international, les progrès technologiques, le développement des médias et des autoroutes de l'information continuent à alimenter la croissance économique et le progrès de l'humanité. (...)

Toutefois, si les tendances mondiales actuelles se poursuivent (gestion libérale des économies, régulation mondiale minimale), la richesse globale de la planète continuera sans doute à augmenter mais le fossé entre les pays développés et les pays en développement, entre les différentes régions du monde, entre les pays, entre les peuples, entre les « intégrés » et les « exclus » de la mondialisation continuera à se creuser.(...) Des balises doivent donc être placées pour que l'on mette la mondialisation économique au service du développement humain.

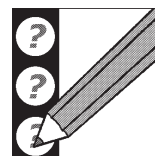
- 11.1. N'est pas demandeur d'un moratoire sur la suite des négociations dans le cadre de l'OMC - mais bien d'une évaluation de ce qui a été mis en oeuvre depuis 1994.
- 11.2. Nous avons, par contre, demandé au gouvernement de remettre le mandat du commissaire Lamy à l'ordre du jour du Conseil de l'Union, avant la conférence ministérielle de Cancun (résolution votée à l'unanimité des partis démocratiques à la Chambre des représentants le 20 mars dernier).
- 11.3. L'Accord Général sur le Commerce et les Services (AGCS) doit préserver les secteurs comme l'enseignement, la santé publique et les secteurs d'utilité publique essentielle et ne peuvent pas être soumis à la concurrence internationale non encadrée. L'AGCS doit stipuler clairement que des objectifs sociaux, environnementaux et de santé publique doivent toujours avoir la primauté sur les règles du libre échange.



La libéralisation des services touche le citoyen dans son quotidien. Laisser au marché notre qualité de vie (santé, éducation, culture, etc.) ou notre patrimoine commun (eau, énergie, etc.) ne rencontre pas, selon nous, l'intérêt général. Les négociations relatives à la libéralisation du marché des services, décidées lors de la conférence ministérielle de l'OMC, à Doha, en novembre 2001, ont été caractérisées par un manque de transparence et par le dogme du libre-échange.

ECOLO et ses mandataires n'ont pas ménagé leurs efforts pour essayer de contrôler et de réguler ces négociations, particulièrement dans le cadre de l'AGCS. Nos parlementaires ont interrogé chaque ministre sur les requêtes faites dans le cadre de leurs compétences. Ils ont aussi introduit une série de résolutions sur l'OMC (...)

Le 18 décembre 2002, le parlement fédéral a voté à l'unanimité une résolution (n° 1983) visant à assurer la transparence des négociations et à exclure des débats les domaines qui relèvent de l'intérêt public dans les secteurs tels que l'eau, le logement, la santé, l'éducation, la formation professionnelle, la culture et l'audiovisuel. Enfin, le 20 mars 2003, la motion Drion-Laenens-Lalieux-Vandemaelen sur l'AGCS a été votée à l'unanimité par les députés fédéraux. (...) Cette motion encadre, en effet, strictement les négociations sur la libéralisation



Dossier élections

11. Les services ne sont pas à vendre !

des services, demande la révision du mandat accordé au Commissaire Lamy et réitère la volonté de la Belgique de maintenir des exceptions aux offres de libéralisation si la proposition finale de la Commission européenne ne répondait pas aux exigences de la résolution 1983.



11.1 Les pays participants aux négociations ont chacun jugé pour eux-mêmes, après évaluation, qu'il était dans leur intérêt de reprendre les négociations. (...) Il n'y a d'ailleurs pas d'autre évaluation possible que celle qui est faite par les gouvernements légitimes reconnus eux-mêmes afin de la rendre opposable à ces mêmes gouvernements.

11.2 Le mandat du Commissaire Lamy a été soigneusement négocié et soupesé et couvre, rappelons-le, toutes les exigences particulières de la Belgique. Il n'y pas lieu de le revoir. Au contraire, il risquerait alors d'être révisé dans un sens préjudiciable.

11.3 Ouvrir des secteurs à de nouveaux prestataires ne change absolument rien au droit des gouvernements de régler la matière dans l'intérêt du public.

L'AGCS distingue entre la fonction économique de prêter un service et la fonction politique de régler un services. Nombre de services qui ont un intérêt social évident sont prestés par des opérateurs privés mais réglementés, parfois jusque dans le détail par les pouvoirs publics. Il n'y a donc pas d'incompatibilité. Exemples :

- l'enseignement (presté à 50% par le secteur privé mais entièrement réglementé et financé par les pouvoirs publics);
- la santé (assurée par des médecins - une profession privée et indépendante - mais réglementée, conventionnée et subsidiée par les pouvoirs publics) ;
- les transports routiers, maritime, aérien et dans le domaine ferroviaire. (...)

L'AGCS ne veut pas autre chose qui intègre dans son système des mesures comme la mutualisation des dépenses, la fixation de prix minima, le respect des législations du travail et même, a intégré les obligations de service universel dans ses textes sur les télécommunications et prochainement dans d'autres secteurs. Ceci étant dit : nous rappelons que la Commission n'a pas proposé de libéraliser ni audiovisuel, ni santé, ni éducation, et ce qui est proposé dans le domaine de transports et de l'environnement reste très modeste.

PS

11.3 Pour le PS, il est exclu que l'Union européenne négocie la libéralisation de secteurs qui relèvent d'un intérêt public tels que la santé, l'éducation, la culture ou l'audiovisuel. Les services fournis dans ces domaines concrétisent des droits fondamentaux et contribuent à l'émancipation des êtres humains. Ils ne peuvent être en aucun cas considérés comme des marchandises, ni au Nord ni au Sud. (...)

A ce stade des débats, toutes les informations reçues et analysées ont conduit les socialistes à la même conclusion : suite aux efforts importants de libéralisation de l'UE lors des accords de Marrakech, concluant l'Uruguay Round, il n'est pas pertinent de proposer de nouvelles offres de libéralisation. (...)

En outre, le PS souhaite que soit révisé l'AGCS afin d'intégrer dans l'article 1, alinéa 3, c) une définition claire permettant de dresser une frontière étanche entre les services qui relèvent de la sphère marchande et ceux qui n'en relèvent pas. Une telle définition est nécessaire pour exclure définitivement les services non-marchands du champ d'application de l'AGCS. (...)

11.2 Cette revendication d'une définition claire, assortie de critères, des services non-marchands doit faire partie d'un nouveau mandat européen qui doit être impérativement discuté avant la conférence ministérielle de l'OMC à Cancun. En effet, le mandat donné à la Commission en 1999 ne constitue en rien un mandat de négociation : il précédait simplement le lancement d'un nouveau cycle. Rien dans ce mandat de 1999, à part sans doute les garanties en matière culturelle et audiovisuelle, n'est suffisamment crédible pour contribuer à l'objectif fondamental d'humanisation de la mondialisation. (...)

11.1 Si sur cette base, les négociations étaient amenées à se poursuivre, il faudra examiner à la clôture du cycle de Doha si le résultat final constitue un facteur de progrès pour le développement.

En ce qui concerne le PS, cet examen se fera sur base de trois critères : le premier est celui de la démocratisation de l'OMC, le deuxième est celui d'une réelle prise en compte des intérêts des pays du Sud et le troisième celui de la régulation sociale et environnementale de la mondialisation.

